



Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2024

Délibération n°2024-110

Thème :
**Prévention et gestion
des déchets**

Objet :
**Présentation du rapport
annuel sur le prix et la
qualité du service**

Pôle :
**Ingénierie et Gestion
Technique**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Le 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 septembre 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Claire BARNEOUD, Richard NUSSBAUM, Annie ASTIER CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Guy HERMITTE, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Hervé PUY, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Annie ASTIER CONVERSET,
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Catherine BLANCHARD donnant pouvoir à Hervé PUY,
Gilles PERLI donnant pouvoir à Emeric SALLE.

Absents excusés :

Eric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Corinne ASCHETTINO, Gabriel LEON, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Thierry AIMARD

Secrétaire de séance :

Emeric SALLE

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-17-1 ;
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 19 septembre 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ingénierie et Gestion Technique du 23 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets 2023 annexé à la présente ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets 2023, annexé à la présente ;
- Précise que le rapport et l'avis du conseil communautaire sera mis à disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur le site internet de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : - **7 OCT. 2024** - **7 OCT. 2024**
Date de transmission en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

EXERCICE 2023



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE	4
LISTE DES SIGLES	5
I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ET DU SERVICE	6
1 - La Communauté de Communes du Briançonnais	6
2 - La répartition de la compétence et les ressources matérielles	7
3 - Les ressources humaines	9
II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	10
1 – PRÉSENTATION DE LA COLLECTE	10
2 - PRÉ-COLLECTE SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	11
3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE	12
4 - DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (DMA)	15
4.1 Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	15
4.2 Déchets occasionnels	16
5 - SYNTHÈSE DES COLLECTES	19
6 - REFUS DE TRI ET PERFORMANCE	20
6.1 Composition et refus de tri des emballages ménagers recyclables	20
6.2 Ratios de performance des OMA	21
6.3 Taux global de valorisation	21
7 - DONNEES LIÉES AUX VÉHICULES DE COLLECTE	22
7.1 Suivi des sinistres et gestion des dossiers avec les assurances.	22
7.2 Suivi de la consommation de carburant et des kilomètres parcourus	22
8 – PLATEFORMES DE REVALORISATION	23
8.1 Travaux d'amélioration des sites, mise aux normes, sécurisation	23
8.2 Horaires	23
8.3 Répartition des tonnages entre particuliers et professionnels	24
9 - ACTIONS DE PRÉVENTION	25
9.1 Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	25
9.2 Interventions, sensibilisations	25
9.3 AMI Hors foyer	30
9.4 Compostage	32
9.5 Zones de réemploi	33
III – COÛTS DU SERVICE PUBLIC EN 2023	35
1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS	36
1.1 Dépenses de fonctionnement par service	36
1.2 Comparaison	36
2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37
2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	37
2.2 Redevance spéciale	37
2.4 Facturation plateformes de Revalorisation	37
2.5 Bilan des recettes	37

2.6 Comparaison _____	AR Prefecture	38
3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT _____	005-240500439-20241001-2024_110-DE	38
4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT _____	Reçu le 07/10/2024	39
5 - DONNEES ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS _____		40
5.1 Le coût aidé du service public _____		40
5.2 Le financement du service public _____		40
5.3 La Structure du coût _____		42
5.4 Coût des différents flux de déchets _____		43
5.5 Evolution des coûts _____		44
ANNEXES _____		46
1-MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS _____		46
2-PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS _____		49
3-SYNTHESE DE LA MATRICE DES COÛTS 2023 _____		50

PRÉAMBULE

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés », conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et à son décret d'application.

Ce rapport, ayant vocation à rendre plus transparent le fonctionnement du service, comporte les principaux indicateurs techniques et économiques permettant d'appréhender la gestion des déchets du territoire.

Après son approbation en conseil communautaire, il est transmis aux 13 communes-membres et mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

LISTE DES SIGLES

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

CCB : Communauté de Communes du Briançonnais

DGF : dotation globale de fonctionnement

DMA : déchets ménagers et assimilés

DO : déchets occasionnels

DSE : dispositif semi-enterré

ECT : extension des consignes de tri

EMR : emballages ménagers recyclables

ISDI : installation de stockage de déchets inertes

OMA : ordures ménagères et assimilées

OMR : ordures ménagères résiduelles

PAV : point d'apport volontaire

REP : responsabilité élargie du producteur

RS : redevance spéciale

SGVDB : service de gestion et de valorisation des déchets du Briançonnais

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ET DU SERVICE

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

1 - La Communauté de Communes du Briançonnais

Créée en 1996, la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) regroupe 13 communes pour une population permanente de 19 377 habitants (source Insee 2023). Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) connaît de fortes variations de population lors des saisons touristiques (décembre/février et juin/août). Sa population DGF est de 35 917 habitants et la population peut atteindre, en haute saison, jusqu'à 80 000 habitants.

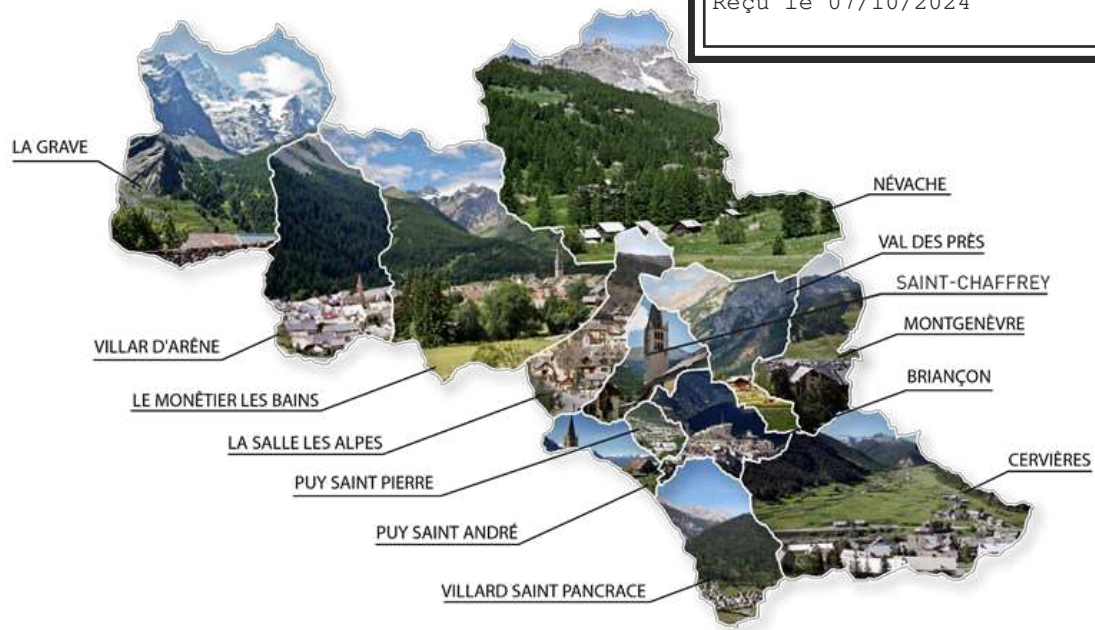
Le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais s'étend sur une superficie de 843 km², entre 1200 et 3983 m d'altitude. Les communes-membres du territoire sont : Briançon, Cervières, La Grave, Le Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Névache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Val-des-Prés, Villar d'Arène et Villard-Saint-Pancrace.

Depuis sa création, la Communauté de Communes du Briançonnais exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, pilotée par le service de gestion et de valorisation des déchets. Sa mission, sur l'ensemble du territoire communautaire, est d'optimiser la gestion des déchets tout en sécurisant les points de collecte et en maintenant la qualité et l'efficacité du service public.

Communes	Population INSEE 2023	% pop. INSEE	Population DGF 2023
BRIANÇON	10875	56,12%	14 222
CERVIÈRES	197	1,02%	424
GRAVE (LA)	487	2,51%	1 234
MONETIER-LES-BAINS (LE)	1 040	5,37%	2 926
MONTGENÈVRE	470	2,43%	2 995
NEVACHE	378	1,95%	977
PUY-SAINT-ANDRÉ	476	2,46%	577
PUY-SAINT-PIERRE	536	2,77%	632
SAINT-CHAFFREY	1 561	8,06%	4 399
SALLE-LES-ALPES (LA)	946	4,88%	4 283
VAL-DES-PRES	632	3,26%	913
VILLAR-D'ARENE	296	1,53%	519
VILLARD-SAINT-PANCRACE	1 483	7,65%	1 816
Total CCB	19377	100,00%	35 917

Source : INSEE 2023

Répartition de la population de la Communauté de Communes du Briançonnais par commune



Carte du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais

2 - La répartition de la compétence et les ressources matérielles

Le service de gestion et de valorisation des déchets assure en régie les prestations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables ou du multi-matériaux (emballages et papiers) à compter du premier novembre 2023, en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes,
- Collecte du papier de bureau en bacs roulants,
- Collecte du carton auprès des usagers et des professionnels en bacs et en colonnes aériennes,
- Collecte du précompost en composteur grutable et gestion du process de compostage sur l'aire de compostage du quai de transfert,
- Gestion du quai de transfert,
- Gestion des hauts de quai¹ des plateformes de Revalorisation.

Le prestataire Alpes Assainissement (Veolia) assure, en complément, les prestations suivantes :

- Collecte du verre en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés, et du papier (JRM) jusqu'au 31 octobre 2023
- Gestion des bas de quai² des plateformes de Revalorisation (rotation des bennes, transport et traitement des déchets déposés),
- Transport vers les sites de traitement,
- Traitement des OMR et des EMR.

Afin d'assurer sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes du Briançonnais **dispose de plusieurs installations** :

- 1 quai de transfert des déchets (OMR/EMR) situé à Villard-Saint-Pancrace, avec intégrée une plateforme de compostage
- 1 site logistique situé à Malefosse à l'entrée de la vallée de la Clarée,
- 2 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) sur les sites de Clôt-Jouffrey et du Grand Clot,
- 4 plateformes de Revalorisation situées sur les communes de :
 - o Briançon, lieu-dit Fontchristiane,
 - o Saint-Chaffrey, lieu-dit Clôt-Jouffrey,

¹ Le haut de quai comprend les opérations d'accueil, d'orientation et de facturation des usagers.

² Le bas de quai comprend les opérations d'évacuation des bennes vers les centres de traitement.

- Le Monétier-les-Bains, lieu-dit Guisane,
- La Grave, site du Grand Clot, lieu-dit Haute-Romanche
- Les locaux techniques et administratifs du service de gestion et de valorisation des déchets sont situés dans la zone d'activités de Pont la Lame sur la commune de Puy-Saint-André.



Hangar OM, Z.A. Pont la Lame à Puy-Saint-André

Enfin, le service dispose d'un parc de véhicules dont elle est propriétaire.

Véhicules poids-lourds :

- 4 camions combinés (grue et lève containers) de 26 t,
- 4 camions combinés (grue et lève containers) de 19 t,
- 1 mini benne de 3,5 t.
- 1 camion plateau grue 13.5 t anciennement dévolu à la fourrière automobile, transformé avec une benne basculante et destiné à la gestion du compostage et le déplacement des dispositifs de pré-collecte.

Engins :

- 1 chariot manuscopique : acquis à l'automne 2019, cet engin est utilisé pour diverses manutentions (dénivellement, opérations mécaniques liées à la gestion des aires de compostage partagées),
- 2 broyeurs de branches d'élagage : 1 acquis au printemps 2019 et le second au printemps 2022. Ces équipements produisent les copeaux de bois nécessaires au bon fonctionnement des aires de compostage partagées, et limitent les volumes apportés en plateformes de Revalorisation par le biais de convention de prêt aux services techniques des Communes de l'intercommunalité.

Véhicules légers :

- 1 véhicule de service : 206
- 1 petit utilitaire : Partner
- 1 fourgon : Trafic
- 1 camion plateau hayon 3,5 t.

Le véhicule de service permet d'assurer les déplacements des agents sur l'ensemble du territoire.

Les autres véhicules permettent de transporter du matériel lors de la réalisation des travaux de entretien et de maintenance (transport de dispositifs de pré-collecte, pompe aspirante, nettoyeur haute-pressure, groupe électrogène, outils, pièces détachées, etc.).

3 - Les ressources humaines

Le service de gestion et de valorisation des déchets, rattaché au pôle « Ingénierie et Gestion Technique » de la Communauté de Communes du Briançonnais comprend 26 agents. Directement impactés par les aléas touristiques, ses effectifs sont renforcés de 2 ou 3 agents saisonniers en été et en hiver.

Le personnel « ressources » comprend l'encadrement du service et les agents chargés de missions techniques et administratives. Le personnel « d'exploitation » comprend les agents de terrain qui assurent les missions premières liées à la collecte des déchets et à la gestion des plateformes de Revalorisation.

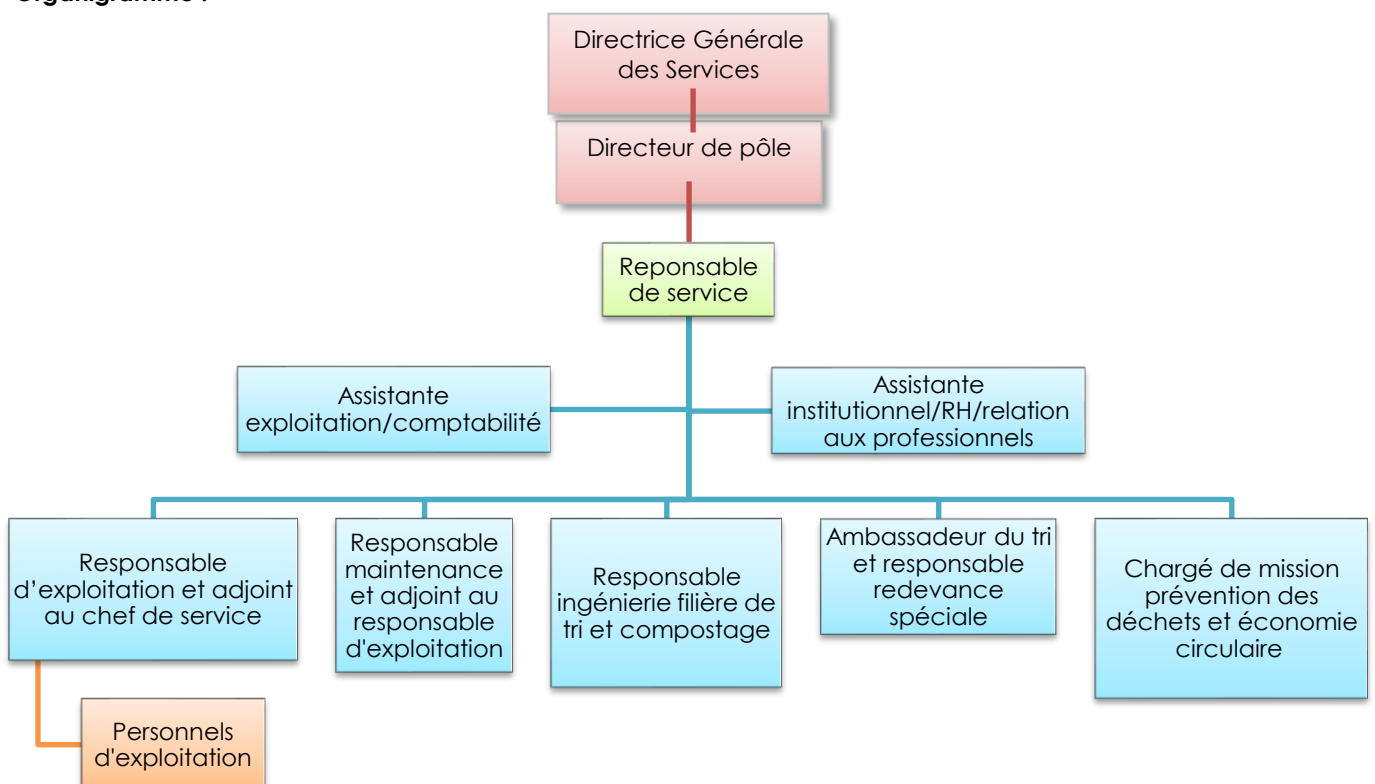
Personnel ressources : 8 agents

- 1 responsable de service,
- 1 responsable d'exploitation, adjoint au chef de service,
- 1 responsable maintenance, adjoint au responsable d'exploitation,
- 1 responsable ingénierie filière de tri et compostage,
- 1 chargé de mission prévention des déchets et économie circulaire
- 1 ambassadeur du tri, responsable redevance spéciale,
- 1 assistante exploitation et comptabilité,
- 1 assistante institutionnel, ressources humaines et relation aux professionnels.

Personnel d'exploitation :

- 8 agents chauffeurs-ripeurs permanents,
- 10 agents polyvalents permanents (quai de transfert, plateformes de Revalorisation, compost, travaux, chauffeurs grutiers, aide mécanicien),
- 2 à 3 saisonniers embauchés 6 mois/an (2 chauffeurs grutiers, 1 agent polyvalent).

Organigramme :



II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

AR. Prefecture
PUBLIC D'ÉLIMINATION DES
 005-240500439-20241001-2024_110-DE
 Reçu le 07/10/2024

1 – PRÉSENTATION DE LA COLLECTE

Afin de faciliter la compréhension des paragraphes suivants, les différentes catégories de déchets comprennent les flux suivants :

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : DMA	Ordures ménagères et assimilés : OMA	Ordures ménagères résiduelles
		Emballages ménagers recyclables ou multi-matériaux à compter du 1 ^{er} novembre
		Verre
		Papier
		Carton
		Biodéchets sous forme de compost
	Déchets occasionnels : DO	Déchets des plateformes de Revalorisation
		Textiles
		Encombrants collectés en porte-à-porte

Ci-dessous, l'intégralité des flux de déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais :

Flux de déchets	Mode de collecte	Contenants
Ordures ménagères	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes
Biodéchets	Apport volontaire	Composteurs grutables
Emballages ménagers recyclables ou multi-matériaux à compter du 1 ^{er} novembre 2023	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes
Verre	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes
Papiers jusqu'au 31 octobre 2023	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes
Papiers des administrations	Porte-à-porte	Bacs
Cartons	Apport volontaire	Colonnes aériennes Bacs (professionnels) Abris
Textiles	Apport volontaire	Bornes
Encombrants lors des deux collectes annuelles (sinon en apport volontaire en plateforme de revalorisation)	Porte-à-porte (Sur rdv)	Vrac
Déchets occasionnels des ménages	Apport volontaire	Plateformes de Revalorisation

Les fréquences de collecte s'adaptent en fonction de la saisonnalité, et notamment des besoins des structures professionnelles importantes. Ces dernières étant soumises à la redevance spéciale.

2 - PRÉ-COLLECTE SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

Ci-dessous le détail des contenants de pré-collecte par type :

Flux / Nb de contenants (environ)	Bacs roulants	DSE et/ou colonnes	Composteurs de quartier grutables	Abris
Ordures ménagères		421		X
Emballages ménagers recyclables, multi-matériaux en novembre 2023		555		X
Verre	0	294		X
Papier	70	7		X
Carton	130	55		9
TOTAL 2023	200	1332	17	
TOTAL 2022	200	1336	6	9
TOTAL 2021	353	1286		9
TOTAL 2020	788	1137		9
TOTAL 2019	835	1056		9
TOTAL 2018	1 200	976		10

Opérations de maintenance et de lavage

Des campagnes annuelles de lavage sont programmées pour tous les contenants de pré-collecte (bacs, colonnes, DSE). À ce titre, un marché de prestations de services est passé par la Communauté de Communes du Briançonnais avec l'entreprise Alpes Assainissement, qui s'est reconduit en 2023.

Chaque année, ce marché prévoit à minima le nettoyage intérieur et extérieur de tous les contenants à ordures ménagères. Les conteneurs des autres flux sont nettoyés en alternance.

La campagne du printemps 2023 a permis le lavage de la totalité des 331 DSE à ordures ménagères résiduelles.

La campagne complémentaire de lavage à l'automne 2023 a permis le lavage de 284 DSE EMR et 20 DSE Ordures Ménagères.

De plus, le lavage intermédiaire des abris et de l'extérieur des DSE (notamment des couvercles) est réalisé en fonction des besoins.

Le lavage ne concerne pas les contenants des professionnels qui doivent prendre eux-mêmes en charge leur entretien et leur maintenance.

Par ailleurs, le service gestion et valorisation des déchets assure également l'entretien complet de tous les contenants de pré-collecte avec le remplacement de pièces détachées défectueuses.

Nombres de conteneurs détruits par actes d'incivilité ou de négligence

Année	Nombre d'incendies	Nombre de conteneurs brûlés	Montant des préjudices	Nombre de dépôts de plainte relatifs à la collecte
2018	0	/	/	/
2019	5	3 DSE et 2 bacs roulants	800 €	9
2020	5	5	1 000 €	/
2021	6	6	1 200 €	/
2022	10	5	1 000 €	/
2023	12	5	1 000 €	2

Le tableau ci-dessus présente le nombre d'incendies et de conteneurs touchés : tendance à la hausse.

3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE

Recu le 07/10/2024

La démarche d'optimisation et de sécurisation de la collecte, initiée dès 2013, s'est terminée en 2022. Pour autant le renouvellement du parc des points d'apport volontaires les plus anciens se poursuit d'année en année et les quelques points provisoires encore en colonnes aériennes sont progressivement posés en semi enterrés. Elle a pour objectifs de :

- Améliorer l'intégration paysagère,
- Maintenir les coûts du service,
- Retirer les bacs encore en porte-à-porte pour créer des points de regroupement,
- Offrir sur un même point de collecte l'ensemble des flux du tri sélectif,
- Améliorer l'intégration paysagère des conteneurs,
- Améliorer les conditions de travail des agents,
- Supprimer les risques professionnels identifiés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Ci-après le détail du déploiement de la pose des DSE et des optimisations menées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais en 2023 :

Communes	Opérations réalisées	
	Création points de collecte (contenants grutables)	Renouvellement
Briançon	1 (chemin des Combes)	
La Grave		1 (+ déplacement)
Le Monêtier-les-Bains		1 (+ déplacement)
Montgenèvre	1 (Chante le Vent - RATP)	
La Salle-les-Alpes		2
TOTAL	2	4

Chaque point de collecte comprend à minima :

- 1 DSE OMR,
- 1 DSE EMR, multi-matériaux à compter de novembre 2023,
- 1 DSE verre.
- 1 site de compostage partagé (en cours de déploiement)

L'année 2023 est celle de la simplification du geste de tri en passant au multi-matériaux. Cela a nécessité le changement de tous les couvercles bleus en couvercles jaunes et le changement des consignes de tri sur chaque dispositif pour un coût de 30 000 € TTC.

Par ailleurs le plan de déploiement des composteurs de quartiers a débuté avec l'installation de composteurs fixes et grutables

Communes	Mise en place des composteurs partagés	
	Grutables	Fixes
Briançon		1
Cervières		2
Le Monêtier-les-Bains	7	
Montgenèvre		3
Villard-Saint-Pancrace		3
Saint-Chaffrey	1	4
Névache		6
Val-des-Prés		4
Puy-Saint-Pierre		3
TOTAL	8	26

Les prochaines années verront uniquement le remplacement des premiers points de DSE installés il y a 20-25 ans et des mises en place définitives de point posés provisoirement en colonnes de fermettes et la poursuite du déploiement des composteurs collectifs de quartier pour en équiper chaque point de collecte.

05-2024
Recu le 07/10/2024



Composteurs grutables du pied des pistes de Chantemerle



Composteurs fixes de la Vibourelle à Villard-Saint-Pancrace



Nouveau Point de collecte croisement de Chirouze à La Salle-les-Alpes

4 - DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (DMA)

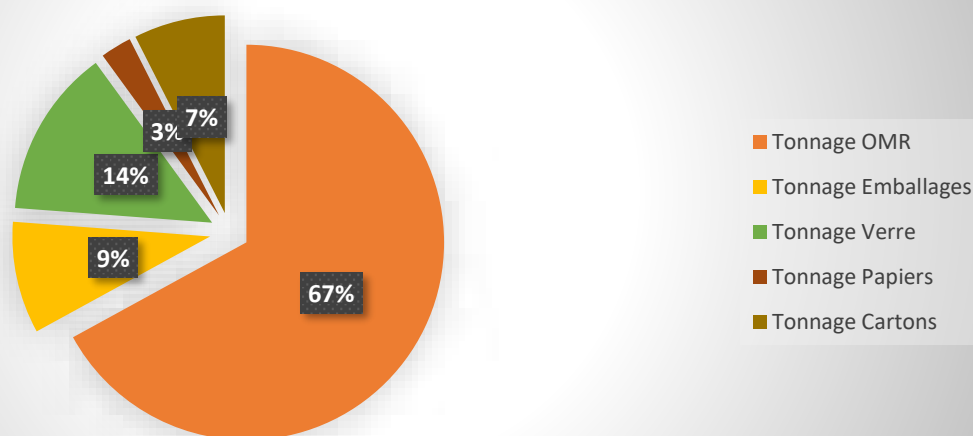
AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

4.1 Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Tonnage OMR	7 463	7 028	6 455	7 136	6892	-3.4 %
Tonnage Emballages	640	718	733	850	942	10.8 %
Tonnage Verre	1 267	1 335	1 282	1 425	1418	-0.5 %
Tonnage Papiers	425	379	344	276	262	-5 %
<i>Dont papiers administrations</i>	26	35	30	40	36	-10 %
<i>Dont journaux, revues & magazines</i>	399	344	314	236	236	-
Tonnage Cartons	714	632	630	748	768	2.8 %
TOTAL OMA	10 318	9 954	9 245	10435	10284	-1.45%

Répartition des DMA - 2023



2023 voit la baisse se concrétiser et se pérenniser en passant pour la première fois sous la barre des 7 000 tonnes d'ordures ménagères hors années Covid. Il est constaté une baisse de 250 tonnes par rapport à 2022 et même près de 600 tonnes par rapport à 2019.

Et cela, bien que l'estimation de la fréquentation soit plus importante que 2019, qui est la dernière année comparable (si on exclut 2022 avec le tour de France qui a connu un pic d'affluence estival mais avec une faible production de déchets en regard)

L'ensemble des flux triés (hors papiers journaux) continuent leur progression dans des proportions significatives, notamment sur les emballages ménagers recyclables

4.2 Déchets occasionnels

AR Prefecture

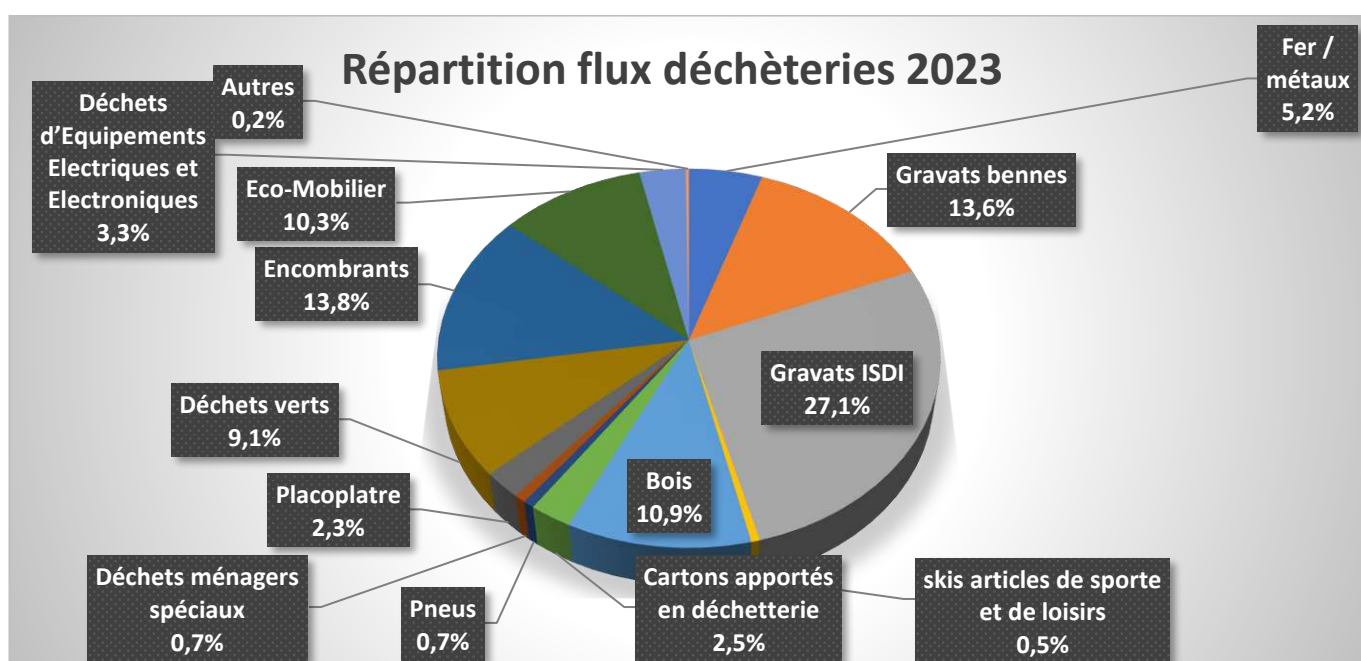
005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

Déchets des plateformes de Revalorisation

Ci-dessous l'inventaire des flux de déchets collectés en plateforme de Revalorisation :

Types de déchets	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023
Fer/métaux	465	460	394	452	395	403
Gravats bennes	1 183	1 008	963	1 050	1 075	1 061
Gravats ISDI	1 759	865	1 004	1 019	1 852	2 112
Bois	943	983	779	767	708	847
Cartons apportés en plateformes de Revalorisation	162	197	189	205	195	194
Pneus (collectés par Alpes Assainissement et par Aliapur)	46	48	63	49	53	52
Déchets ménagers spéciaux (SPUR/EcoDDS/Piles/Batteries)	42	59	47	60	64	54
Placoplâtre	44	47	69	56	139	179
Déchets verts	972	789	686	668	632	708
Encombrants	1 415	1 406	1 308	1 419	1 223	1077
Eco-Mobilier	520	519	526	732	776	800
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques - DEEE	265	261	277	270	268	254
Huile de vidange	9	7	12	9	5	10
Néons et ampoules	2,6	1,21	1,47	1,01	0,47	1,43
Capsules de café (Nespresso)	1,32	1,4	0,6	0,93	0,76	0
Cartouches, toners	0,53	0,41	0,61	0,49	0,60	0,77
Skis – articles de sports et loisirs	9,7	13,74	10	10,5	12,1	38,5
Films plastiques et polystyrène	171*	200*	5 †	1,89 †	4,41 †	4,7 †
Goudron	13	/	11	/	20	/
TOTAL	7 853	6 666	6 344	6 771	7 423	7 796

*Donnée en m³, n'est pas comptabilisée dans le tonnage total



2023 connaît une augmentation des déchets de déchèterie de 5 %, soit 10373 tonnes de plus par rapport à 2022, DE

Reçu le 07/10/2024

Néanmoins, celle-ci est essentiellement due aux gravats, ainsi qu'au bois qui remonte pour la première fois depuis 4 ans et au placoplâtre.

Également, on continue d'observer la baisse du flux des encombrants (- 146 t, soit près de 9% en moins).

Autres DO collectés par les partenaires

La Communauté de Communes du Briançonnais travaille avec des partenaires locaux qui lui permettent de détourner des déchets des plateformes de Revalorisation.

Les quantités concernées ne sont pas indiquées car non significatives ou exprimées dans des unités difficiles à convertir en tonnages :

- Atelier Cyclonique : récupération de vélos hors d'usage qui sont réparés et revendus,
- Bouchons d'Amour : récupération de bouchons en plastique de bouteille, revendus à des plasturgistes, pour financer du matériel pour les personnes handicapées et des opérations humanitaires ponctuelles,
- Association les Aittes : récupération d'anciens objets militaires (vêtements, matériels divers) pour la promotion et la conservation du patrimoine militaire issu de l'ouvrage Maginot en vue de l'organisation d'expositions.



Atelier réparation vélo « l'Atelier Cyclonique »

Textiles, linge et chaussures (collectés par l'association les Fils d'Ariane)

Années	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023	Evolution 2019/2023
Tonnage	128	88	107	116	110	- 5,2 %	- 14,1 %

L'année 2023 est stable par rapport à 2022 sur le plan quantitatif.

9 points d'apport volontaire sont présents sur le territoire communautaire :

- Plateformes de Revalorisation : 4 points,
- Briançon hors plateforme de Revalorisation : 4 points,
- Villard-Saint-Pancrace : 1 point.

Encombrants (collectés par la ressourcerie la Miraille)

La Communauté de Communes du Briançonnais a organisé une collecte annuelle d'encombrants en porte-à-porte, au printemps. À la suite d'une consultation d'entreprises, cette prestation est assurée par la ressourcerie la Miraille, acteur local de l'économie sociale et solidaire.

Grâce à ces collectes spécifiques, une partie des déchets est directement réemployée et revendue dans le magasin de la ressourcerie :

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023	Evolution 2019/2023
Tonnages collectés	28,6	9,2	18,6	6,7	12,09	+ 80 %	- 62.7 %
Tonnages réemployés	7,3	3,6	4,93	1,1	4,1	+ 300 %	- 55 %
Tonnages valorisés (réemploi + recyclage)	15,1	7,5	16,7	5,8	6,8	+ 17 %	- 73.4 %
Tonnages non valorisés	6,2	1,8	1,9	0,8	1,2	+ 50 %	- 91.3 %
Taux de réemploi (revente magasin ressourcerie)	25,5 %	39,3%	26,7%	15,7 %	34,2 %	+ 118 %	34,1 %
Taux de valorisation (réemploi + recyclage)	79 %	80,6%	89,3%	87,6 %	90,4 %	+ 3,2 %	14,4 %

Les quantités sont en hausse par rapport à 2022 mais restent résiduelles par rapport au territoire. A noter le très bon taux de valorisation sur les collectes de 2023.

Les données de ce service sont variables d'une année sur l'autre.

5 - SYNTHÈSE DES COLLECTES

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Recu le 07/10/2024

Déchets	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evol 2022/2023	Evol 2018/2023
Ordures ménagères	8 087	7 463	7 028	6 455	7 136	6 892	-3,4%	-14,8%
Emballages ménagers recyclables	513	640	718	733	850	942	10,8%	83,6%
Verre	1 180	1 267	1 335	1 282	1 425	1 418	-0,5%	20,2%
Papier	440	425	379	344	276	262	-5,1%	-40,5%
Carton (collecte)	475	523	494	431	537	768	43,0%	61,7%
Total OMA	10 695	10 318	9 954	9 245	10 224	10 282	0,6%	-3,9%
Déchèteries	7 853	6 666	6 344	6771	7423	7796	5,0%	-0,7%
Textiles	135	128	88	107	116	110	-5,2%	-18,5%
Encombrants (en porte-à-porte)	18	29	9	19	7	12	71,4%	-33,3%
Total DO	8 006	6 823	6 441	6897	7546	7918	9,4%	-1,1%
Total DMA	18 701	17 141	16 395	16 142	17 770	18 200	2,4%	-2,7%

L'année 2023 montre que la reprise économique est stabilisée par rapport à 2022 avec des tonnages légèrement en hausse.

Au niveau des OMA (ordures ménagères et assimilés), il est noté une continuité dans la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles venant conforter l'impression de la bonne adhésion au geste de tri des biodéchets mais également du tri en général qui augmente. La barre des 7000 tonnes d'ordures ménagères enfouies est franchie, chiffre jamais atteint sur une année classique.

Même tendance concernant les DO (déchets occasionnels), avec une baisse des déchets enfouis et une hausse des matériaux triés. On note une augmentation uniquement liée aux gravats. Sans les prendre en compte, une légère baisse par rapport à l'année précédente est constatée.

Au total, en 2023 la production totale des DMA (déchets ménagers et assimilés) collectés par la Communauté de Communes du Briançonnais est en hausse par rapport à 2022 mais avec un taux de valorisation nettement supérieur et une poursuite de la baisse des déchets ultimes.

6 - REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

6.1 Composition et refus de tri des emballages ménagers recyclables

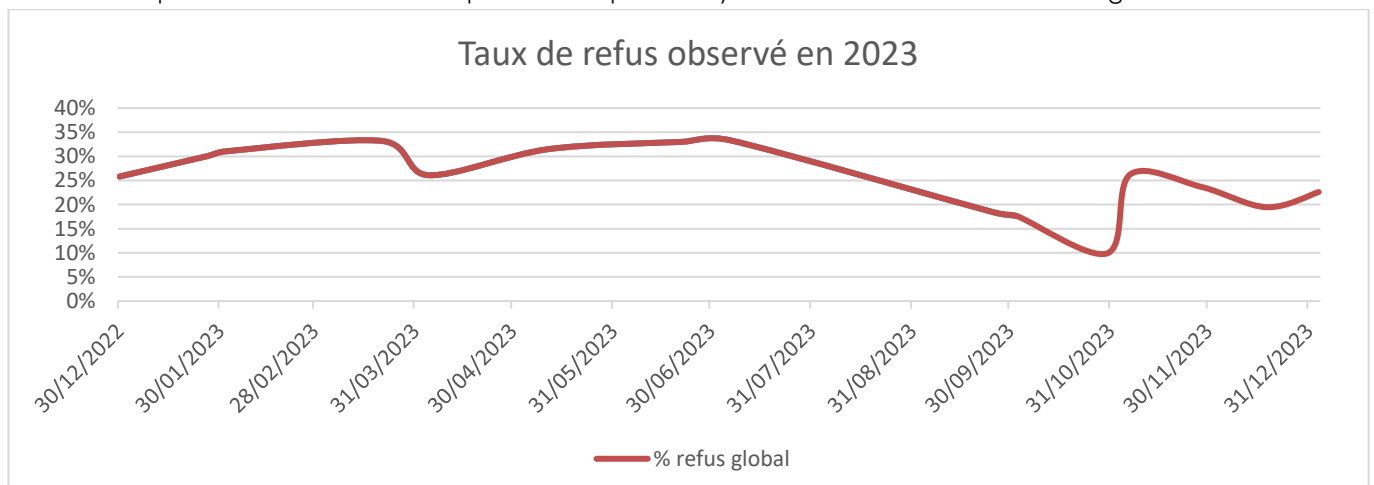
Ci-dessous, la composition des matériaux valorisés issus des EMR (hors Haute-Romanche) :

TYPES D'EMBALLAGES	Tonnages valorisés 2019	Tonnages valorisés 2020	Tonnages valorisés 2021	Tonnages valorisés 2022	Tonnages valorisés 2023
Plastiques rigides en mélange Bouteilles, barquettes, pots	152,5	166,9	150,8	151,9	172,1
Films plastiques	6,7	17,9	15,9	20,3	32,0
ELA Briques alimentaires	23,6	20,9	20,3	20,9	17,0
CARTONNETTE Carton fin des emballages alimentaires	19,42	13,1	6,4	5,8	4,2
PCM à trier Papier et carton en mélange	238	266,9	291,1	325,8	383,9
ALUMINIUM Canettes, bombes aérosols et boîtes de conserve	4,8	8,1	10,7	10,3	9,6
Petit alu Petits objets en aluminium	1,65	0	4	4,5	0
ACIER Canettes et boîtes de conserve	53,9	60,8	46,26	57,0	54,7
REFUS Indésirables dans les emballages	105	158,3	164,3	173,15	200,3
TOTAL Tonnages valorisés	500	555	545	598	673
TOTAL Tonnages collectés	640	718	733	808	909
% REFUS	22,2 %	22,2 %	23,6 %	21,5 %	22,0%

Les refus

Les refus de tri résultent des erreurs de tri des habitants. Ils représentent des surcoûts importants pour les collectivités car ils font obligatoirement l'objet d'un traitement à la sortie du centre de tri. Ils sont donc doublement facturés, d'une part pour leur passage au centre de tri et d'autre part pour leur traitement final (enfouissement, valorisation, autre).

En 2023, on note une constance du taux de refus. Les refus restent plus importants lors des hautes saisons et les efforts doivent être poursuivis car ceux-ci sont plus élevés que la moyenne nationale dans cette configuration.



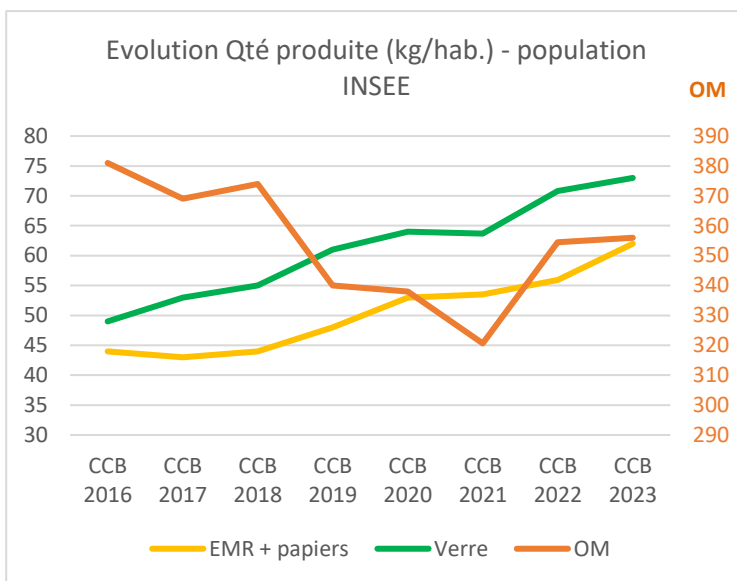
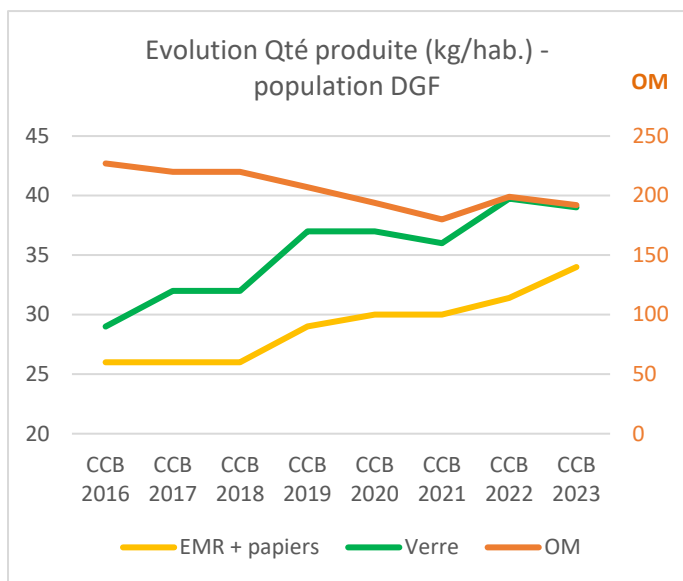
6.2 Ratios de performance des OMA

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE

Recu le 07/10/2024

Le ratio de production de déchets est un indicateur permettant de ramener la quantité de déchets au nombre d'habitants. Il s'exprime en kg/habitant/an.



En 2023, le ratio OMR (ordures ménagères résiduelles) par habitant baisse de près de 4 % en tenant compte de la population DGF tandis qu'il stagne avec la population INSEE. Les matériaux valorisés poursuivent leur progression. Les tendances vont dans le bon sens mais la marge d'amélioration reste conséquente pour réduire la quantité de déchets non valorisables avec notamment une part importante d'emballages, papiers et biodéchets au sein des OMR (ordures ménagères résiduelles).

6.3 Taux global de valorisation

Les filières de traitement en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais permettent d'atteindre un taux global de valorisation (réemploi, recyclage matière et autre valorisation) de 38 %.

Le traitement par enfouissement/stockage concerne les flux dont les quantités sont les plus importantes (ordures ménagères, encombrants et gravats inertes).

Type	Réemploi	Recyclage matière	Autre valorisation	Enfouissement / stockage
Tonnage	114	5 924	803	11 154
%	0,6 %	32,9 %	4,5 %	62,0 %

Le taux global de valorisation est en augmentation malgré la hausse des gravats stockés au niveau de l'ISDI de Clôt-Jouffrey d'environ 1 000 tonnes en 2023 par rapport à 2022. Cette augmentation résulte notamment de la baisse des OMR (ordures ménagères résiduelles) et encombrants, de la progression du tri et de la création de nouvelles filières de valorisation en plateforme de revalorisation.

Hors gravats, le taux de valorisation s'élève à 46 %.

7 - DONNEES LIÉES AUX VÉHICULES DE COLLECTE

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

7.1 Suivi des sinistres et gestion des dossiers avec les assurances.

En 2023, il y a eu 5 accidents, contre 9 en 2022, 8 en 2021 et 9 en 2020, impliquant une responsabilité des véhicules de collecte.

La plupart sont des accrochages aux conséquences matérielles minimales (aucun dommage corporel).

7.2 Suivi de la consommation de carburant et des kilomètres parcourus

	Km parcourus	Consommation carburant	Ratio consommation l de gazole / 100 km
2018	116 829 km	81 251 litres	69,5 litres
2019	108 577 km	80 041 litres	71,7 litres
2020	100 068 km	75 903 litres	75,9 litres
2021	88 364 km	72 100 litres	81,6 litres
2022	95 322 km	72 238 litres	75,8 litres
2023	96 958 km	68 652 litres	70,8 litres

Le travail d'optimisation des tournées a été poursuivi cette année, permettant de stabiliser les kilomètres parcourus par rapport aux années comparables hors Covid.

En parallèle, la consommation des véhicules semble amorcer une diminution qu'il faudra essayer de poursuivre dans le but de minimiser les coûts et l'impact carbone du service.

8 – PLATEFORMES DE REVALORISATION

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

8.1 Travaux d'amélioration des sites, mise aux normes, sécurisation

La stratégie du service public des plateformes de revalorisation a été repensée en fonction :

- Des investissements à consentir pour les mises aux normes,
- Du taux de fréquentation
- Et de l'éloignement spatiotemporel des administrés.

Ainsi, il a été décidé de fermer la plateforme de revalorisation de la Clarée depuis le 31 mai 2021.

En contrepartie, des investissements ont été menés ou planifiés sur les autres sites, afin d'offrir plus de services et de sécurité :

- Suite au déménagement de la plateforme de revalorisation de la Haute-Romanche sur le site du Grand Clot, et afin de faciliter les dépôts, un compacteur à encombrant, un diable élévateur et un caisson pour les objets réemployables ont été acquis ;
- Guisane : sécurisation du site par la pose d'une clôture en panneaux rigides grillagés ;
- Fontchristiane : changement de sens de circulation, création d'une extension pour recevoir 4 bennes supplémentaires dans le cadre de la mise en place des REP ;
- Clôt-Jouffrey : études terminées pour un chantier d'ampleur permettant la création d'un sens unique (2024) et l'extension de la plateforme de revalorisation (2025), afin d'augmenter le nombre de bennes et de créer une zone abritée de 60 m² dédiée au réemploi. (2026)

Tous ces investissements ont permis à la Communauté de Communes du Briançonnais d'être une des toutes premières collectivités de France à contractualiser avec la Responsabilité Élargie des Producteurs de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment en novembre 2023 pour une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2024.

8.2 Horaires

En 2023, les horaires n'ont pas évolué par rapport à l'année précédente :

Printemps / été : du 2 mai au 30 septembre				
SITES	Horaires			Amplitude horaire hebdomadaire
Fontchristiane	du lundi au samedi	9h00-12h00	13h30-17h30	42h
Clôt-Jouffrey	du lundi au samedi	9h00-12h00	13h30-17h30	42h
Guisane	mardi - jeudi - samedi	9h00-12h00	13h30-17h30	21h
Haute-Romanche	mercredi - samedi	13h30 -16h30		6h

Automne / hiver : du 1 ^{er} octobre au 30 avril				
SITES	Horaires			Amplitude horaire hebdomadaire
Fontchristiane	du lundi au samedi	9h30-12h00	13h30-17h00	36h
Clôt-Jouffrey	du lundi au samedi	9h30-12h00	13h30-17h00	36h
Guisane	mardi - jeudi - samedi	9h30-12h00	13h30-17h00	18h
Haute-Romanche	mercredi - samedi	13h30-16h30		6h

8.3 Répartition des tonnages entre particuliers et professionnels

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

	Professionnels		Particuliers		TOTAL
	Tonnages	Pourcentages	Tonnages	Pourcentages	2023 (en t)
Encombrants	95,5	9 %	981,6	91 %	1 077,2
Bois	45,6	5 %	801,9	95 %	847,4
Ferraille	11,7	3 %	391,5	96 %	403,2
Déchets verts	48,0	7 %	660,3	93 %	708,3
Cartons	22,5	12 %	171,3	88 %	193,9
Gravats bennes	48,6	5 %	1 071,	95 %	1 060,8
Gravats ISDI	405,4	19 %	1 706,3	81 %	2 111,7
Placoplâtre	57,7	32 %	121,5	68 %	179,2
TOTAL	735,0	11 %	5 906,2	89 %	6 581,6

Cette répartition prend en compte les flux principaux collectés en benne.

Elle ne prend pas en compte :

- Les flux collectés en petits contenants (skis, capsules de café, déchets dangereux...),
- Les flux collectés spécifiquement pour l'une des catégories (filères Eco-Mobilier, etc.).

Ci-après, l'évolution de la répartition des tonnages prenant en compte les flux exclusifs aux particuliers (mobilier, pneus et articles de sports et loisirs).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Apports professionnels	16 %	12 %	14 %	11 %	13 %	10 %
Apports particuliers	84 %	88 %	86 %	89 %	87 %	90 %

9 - ACTIONS DE PRÉVENTION

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

9.1 Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

La Communauté de Communes du Briançonnais s'est engagée, avec la région, dans une démarche globale de prévention et de gestion des déchets via le Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des Déchets et Economie Circulaire », depuis le 14 septembre 2021.

Dans le cadre de ce contrat, la Communauté de Communes du Briançonnais s'est dotée d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document de planification territoriale a pour objectif la réduction des déchets à l'échelle du territoire à travers la mise en place d'actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement à destination des particuliers et des professionnels. Les axes de ce plan et les actions qui en découlent sont annexés au présent rapport.

La Communauté de Communes du Briançonnais est également engagée dans la réduction des déchets plastiques en mer et sur terre, dans la préservation des milieux et pour le bien-être des habitants, avec la signature de la Charte d'engagement « Sud Zéro Déchet Plastique ».

Plusieurs actions visant à limiter l'utilisation du plastique ont été mise en place en 2023 :

- Sensibilisation sur les marchés vis-à-vis des sacs plastiques auprès des forains,
- Sensibilisation sur les marchés vis-à-vis des sacs plastiques et de l'apport de ses propres contenants auprès des chalands.

Également, depuis janvier 2022, une nouvelle filière permet de recycler les instruments d'écriture (stylos, feutres, correcteurs, etc.). Cette action menée en partenariat avec l'entreprise TerraCycle permet :

- Leur recyclage en mobilier d'extérieur,
- Le soutien à une association caritative : 1 kg = 0.5 € versé, à l'association Aïda qui accompagne les jeunes touchés par le cancer,
- 106 kg de stylos ont été collectés et envoyés en 2023.

9.2 Interventions, sensibilisations

Interventions au sein des écoles

La Communauté de Communes du Briançonnais sensibilise les enfants du territoire à la thématique des déchets depuis de nombreuses années en proposant des animations scolaires et périscolaires. Grâce aux subventions octroyées, les animations scolaires sont assurées par un prestataire depuis l'année scolaire 2016/2017.

Les interventions scolaires, très variées, sont assurées en grande partie par le prestataire *L'Echo des Sources*. Les enseignants ont le choix parmi 13 thématiques différentes portant sur la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire et le compostage des biodéchets.

Les interventions sont conçues de façon ludique et interactive, avec des outils pédagogiques adaptées à l'âge des enfants.



Outils pédagogiques
Crédit photo : Gaëtan MARTINON

Bilan prestataire année scolaire 2022/2023

20 interventions réalisées par le prestataire avec 424 élèves sensibilisés :

Etablissements scolaires	Effectifs sensibilisés	Thèmes des interventions
Oronce Fine (Briançon)	72	Atelier papier recyclé x2 Recycl'art x1
Pont de Cervières (Briançon)	50	Recycl'art x2
Mi-Chaussée (Briançon)	19	Compost dans tous les sens x1
Sainte-Catherine (Briançon)	55	Petits bouts de planète x3
Carlhian Rippert (Briançon)	24	Petits bouts de planète x1
Forville (Briançon)	59	Atelier papier recyclé x1 Recycl'art x2
Montgenèvre	28	Petits bouts de planète x2
Le Pinet (Puy-Saint-Pierre)	54	Petits bouts de planète Bouclons la boucle
Le Monêtier-les-Bains	63	Atelier papier recyclé x3
TOTAL		9 écoles 20 classes 424 élèves



Interventions de Gaëtan MARTINON

Bilan interne 2023

7 interventions ont été réalisées auprès des classes élémentaires par la chargée de mission prévention déchets et économie circulaire (en classe et sur le terrain – quai de transfert, déchèterie, ramassage déchets) ainsi qu'une intervention pour la matinée éco-citoyenne du collège des Garcins, soit 157 élèves sensibilisés.

Interventions en milieu professionnel

La chargée de mission prévention déchets et économie circulaire et l'ambassadeur du tri interviennent également sur demande en milieu professionnel pour former à la gestion des déchets. Ils conseillent sur les actions de réduction qui sont des leviers pour diminuer la redevance spéciale des professionnels.

Nb d'interventions en 2023	Public sensibilisé	Entreprises/Structures
16	586 personnes	Greta, Centre de coordination, SCV, Hôpital, Forains, Restaurateurs, Club Med...

Sensibilisation auprès des professionnels et des administrations

Des sensibilisations auprès des professionnels sont nécessaires pour rappeler les bonnes pratiques de tri et ainsi éviter que des mauvaises pratiques s'installent. Elles émanent de remontées de terrain sur les collectes. Toutefois, les sensibilisations ne sont pas systématiques. De nombreux professionnels sont contactés par mail et/ou téléphone pour recevoir un rappel des consignes de tri quand cela est nécessaire.

Concernant les administrations, un « Club Sandwich », une sensibilisation sur le temps du midi avec partage de repas, a été effectuée auprès de 15 agents des collectivités (Communauté de Communes du Briançonnais + Mairie de Briançon).

Sensibilisation des forains sur le marché de Briançon

En 2023, dans la suite du projet Marché Propre mené pour la 5^{ème} année, l'accompagnatrice à la transition écologique d'Environnement et Solidarité est intervenue 7 fois sur le marché de Briançon, 2 fois sur le marché de La Salle-les-Alpes, afin de sensibiliser les forains au tri et à la réduction de leurs déchets.

Au total, 9 interventions ont eu lieu de mai à septembre 2023.

Interventions auprès du grand public

En 2023, le service a de nouveau tenu des stands de sensibilisation du grand public lors des marchés estivaux.

Sensibilisation sur les marchés :

9 permanences sur les marchés de Briançon et 1 sur le marché de La Salle-les-Alpes ont été faites durant l'été 2023. Ainsi, environ 247 personnes ont été rencontrées et 168 sensibilisées sur la saison estivale (79 personnes sont seulement passées récupérer de la documentation, des sacs ou bien réserver des composteurs) permettant un rapport privilégié d'échanges avec la population. Le stand a été réfléchi pour axer la sensibilisation sur la réduction des déchets avant le tri (présentation d'alternatives au jetable).

Lors de ses interventions sur les marchés, l'accompagnatrice à la transition écologique d'Environnement et Solidarité a aussi sensibilisé les chaland à la réduction des déchets, notamment plastiques, et au fait d'utiliser ses propres contenants. Des stands ont aussi été mis en place en entrée de marché lors de 5 interventions à Briançon et de 2 interventions à La Salle-les-Alpes.

Autres actions de sensibilisations :

En 2023, un ramassage des déchets a été organisé conjointement avec Serre Chevalier Vallée au niveau de l'Aravet ayant permis de sensibiliser 120 personnes. D'autres sensibilisations ont eu lieu lors de différents événements : festival dans la Clarée, intervention en établissement et lors des inaugurations de composteurs collectifs dans différentes communes du territoire avec distribution de bioseaux.

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024



Stand sur le marché de Briançon



Réservation de composteurs et de bioseaux sur le marché

Évènement national : SEDD du 18 Septembre au 8 octobre 2023 :

Contrairement aux années précédentes, le service Gestion et Valorisation des Déchets s'est focalisé sur une seule animation pour la Semaine Européenne du Développement Durable afin de pouvoir communiquer au mieux sur un seul événement :

<u>Date</u>	<u>Action</u>	<u>Nombre visiteurs</u>
Vendredi 29 septembre	Journée circuit des déchets – Visite du centre d'enfouissement et de tri du Beynon + Visite du Quai de transfert à Villard-Saint-Pancrace	28



Journée circuit des déchets

Évènement national : SERD du 18 au 26 novembre 2023 :

De même lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le service Gestion et Valorisation des Déchets a proposé une unique animation le mercredi 22 novembre de 14h à 17h à la Médiathèque du 15/9 :

Quatre stands étaient proposés au grand public :

- COMPOSTAGE par Environnement & Solidarité
- RÉDUCTION DES EMBALLAGES par Environnement & Solidarité
- PAPIER RECYCLÉ par Terre d'Eden
- STAND GESTION DES DÉCHETS par le Service Gestion et Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes du Briançonnais

21 personnes ont été sensibilisées lors de cette après-midi.

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024



Stands SERD

Manifestations locales :

Également, le service Gestion et Valorisation des Déchets propose un accompagnement lors des événements locaux. Cela permet en effet :

- De responsabiliser les organisateurs sur la gestion des déchets pendant leur manifestation (prêt d'écocups, de dispositifs de tri et d'affichages spécifiques, etc.) ;
- D'intervenir auprès de publics variés.

Exemples : Mondial de l'escalade, Snow rugby, Fête médiévale, etc.

Nombre d'événements accompagnés	Nombre de dispositifs de tri prêtés	Nombre d'écocups prêtées
15	51	5 490

Bilan quantitatif des actions de sensibilisation/prévention en 2023 :

Type d'animation	Nombre d'interventions	Nombre de personnes sensibilisées
Scolaire / Prestataire	20	424
Scolaire / Communauté de Communes du Briançonnais	8	157
Milieu professionnel / Communauté de Communes du Briançonnais	18	601
Milieu professionnel / Prestataire	8	65
Grand Public / Prestataire	7	110
Grand Public / Communauté de Communes du Briançonnais	20	574
Événements SEDD + SERD	2	49
TOTAL	83	1 980

9.3 AMI « Tri Hors foyer »

En 2022, la Communauté de Communes du Briançonnais a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Tri hors foyer » de l'organisme CITEO et de l'ADEME.

Le projet retenu est le seul projet de ce type en France, en station de sport d'hiver :

- Il permet d'insuffler une dynamique de tri et de limitation du nombre de corbeilles sur les lieux de consommation nomade (stations de ski alpin et grands parcs de loisirs) ;
- Les corbeilles de tri implantées sont exploitées par les gestionnaires en même temps qu'une signalétique de sensibilisation « Montagne Propre » (kit de communication) ;
- CITEO a également retenu ce projet pour la réalisation d'une enquête comportementale pendant les vacances d'hiver 2023 (institut Opinion Way).

En chiffres :

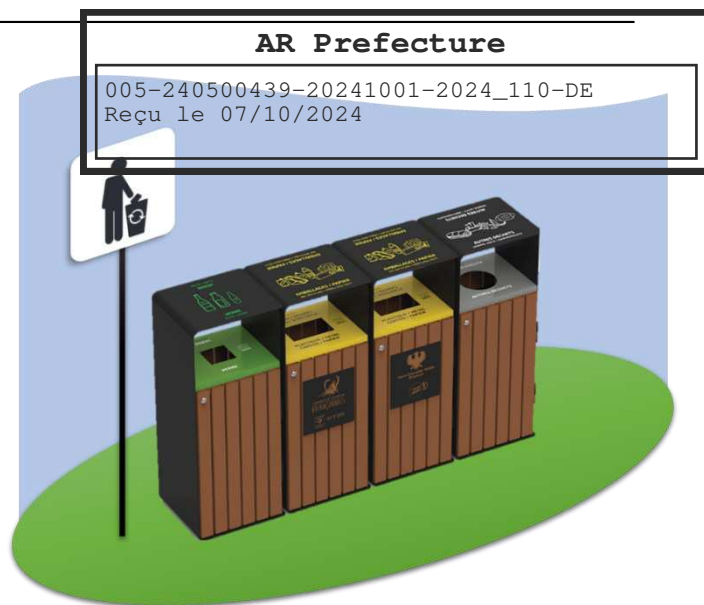
- Budget : 107 490 € (50 % de financement par CITEO et 30 % par l'ADEME, hors corbeilles OM non financées)
- Lieux d'implantation :
 - o 3 domaines skiables : Serre Chevalier Vallée, Montgenèvre, La Grave
 - o Parcs : Schappe, Colombier, Pontillas...
- 42 îlots de tri,
- 100 plaques de sensibilisation « Montagne Propre »



OUTIL développé : Points de collecte géolocalisés sur application nationale (intégrée dans le site internet de la Communauté de Communes du Briançonnais)

INAUGURATION :
le 3 février 2022

PERSPECTIVES : Suite à l'initiative portée par la Communauté de Communes du Briançonnais, les gestionnaires de corbeilles du territoire pourront profiter du marché de fourniture pour s'équiper et étendre ce type de dispositif en respectant le principe de possibilités de tri et de réduction des corbeilles.



L'AMI « Tri hors foyer » prévoit également un volet « événementiel ».

Ainsi, une déclinaison des îlots de tri en version mobile, intégrant le flux « hors-déchets », a été prévue afin de gérer les déchets des spectacles, manifestations sportives et culturelles du territoire.

2 chariots de tri ont notamment été acquis en 2022 (6 à terme) et sont à disposition des organisateurs d'événements.

05/24/2024, a été prévu afin de gérer les
Reçu le 07/10/2024



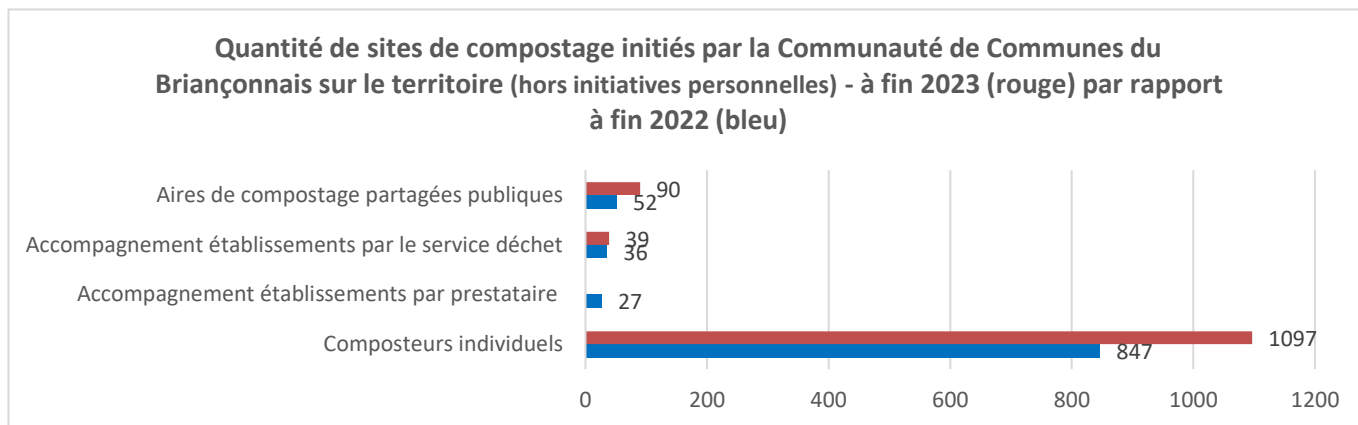
Dispositif de tri sur la manifestation du SNOW RUGBY du Col du Lautaret

9.4 Compostage

Bilan 2023 des actions en lien avec le compostage :

Les actions de compostage ont été poursuivies en 2023 sur les différents axes engagés les années précédentes :

- Vente de 250 composteurs domestiques, distribution gratuite de 300 bioseaux sur la fin d'année 2023,
- Accompagnement direct de 3 établissements par le service Déchets,
- Implantation de 38 aires de compostage partagées à Briançon, au Monétier-les-Bains, à Saint-Chaffrey, à Puy-Saint-Pierre, Villard-Saint-Pancrace, Névache, Val-des-Prés, hameau des Alberts sur la commune de Montgenèvre et Cervières en collaboration avec les services communaux,
- Contractualisation avec des communes membres pour la mutualisation du broyeur à végétaux.



Poursuite appel à projet « Tri à la source des biodéchets » :

Au cours de l'année 2023, dans le cadre de l'appel à projet ADEME/Région Sud « Tri à la source des biodéchets », les actions suivantes ont été réalisées :

- Mise en œuvre de la stratégie à l'échelle globale du territoire avec un plan de déploiement d'une durée de 3 ans pour généraliser les solutions de tri à la source des biodéchets,

LES MOYENS DE PRÉ COLLECTE DÉPLOYÉS SELON LES DIFFÉRENTS TYPES DE ZONE

Les solutions de gestion privées

- Lombricomposteur (48 litres, 3 plateaux, Ø 47 cm) : 30 € en appartement
- Composteur bois : 29 € au jardin

Les solutions en point d'apport volontaire

- Zone I et IV touristique et difficile
- Zone II Habitat permanent peu dense
- Zone III Habitat permanent dense

Un bio seau distribué pour chaque logement

- Réalisation d'un plan de déploiement d'une durée de 3 ans pour généraliser les solutions de tri à la source des biodéchets,

- Déploiement des composteurs grutables dans les secteurs denses de Briançon et sur le front de neige du Monétier-les-Bains,
- Rédaction du dossier d'agrément sanitaire de la plateforme de compostage intégrée au quai de transfert et travaux de mise aux normes.

AR Prefecture
 005-240500439-20241001-2024_110-DE
 Recu le 07/10/2024



9.5 Maintien des zones de réemploi

À l'automne 2021, la Communauté de Communes du Briançonnais a ouvert des zones de réemploi dans les déchèteries de Fontchristiane (Briançon) et de la Guisane (Le Monétier-les-Bains) permettant aux usagers de déposer des objets encore utilisables ou des matériaux en bon état, afin que d'autres usagers puissent les récupérer gratuitement et ainsi réduire les déchets ultimes.

Au printemps 2022, un caisson de réemploi a également été installé à la plateforme de Revalorisation de la Haute-Romanche (La Grave).

Ces dispositifs sont maintenus sur les sites et sont appréciés des usagers.



Caisson du réemploi de Fontchristiane



Chalet du réemploi de la Guisane

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024



Présentation du caisson à des usagers - Fontchristiane

III – COÛTS DU SERVICE PUBLIC EN 2023

Les résultats financiers sont décomposés en 4 chapitres comprenant : les frais de fonctionnement, les charges de personnel, les amortissements, les frais financiers, et les autres dépenses annexes.

- Le chapitre « Collecte » comprend :
 - o Les coûts des collectes effectuées en interne et par les prestataires extérieurs,
 - o Les coûts de transport et de traitement,
 - o Les frais annexes afférents à la collecte : carburant, réparation des véhicules, maintenance, assurance, lavage des conteneurs...
 - o Les charges de personnel : chauffeurs, ripeurs, responsable d'exploitation,
 - o Les amortissements et les frais financiers.

- Le chapitre « Plateforme de Revalorisation » comprend :
 - o Les frais d'exploitation pour les 4 plateformes de Revalorisation du territoire : fluide, assurance, petit entretien, déneigement,
 - o Les marchés de prestation de services pour la location des contenants, le transport et le traitement des déchets,
 - o Les charges de personnel : agent d'accueil et de conseil en plateforme de Revalorisation,
 - o Les amortissements et les frais financiers.

- Le chapitre « Quai de transfert » comprend :
 - o Les frais de fonctionnement du site : fluide, assurance, petit entretien, déneigement, contrôles réglementaires des équipements,
 - o Les charges de personnel : agent du quai de transfert,
 - o Les amortissements et les frais financiers.

- Le chapitre « Ressource » comprend :
 - o Les frais de fonctionnement suivants : administratif, communication, actions en lien avec la prévention (compostage, sensibilisation des professionnels...)
 - o Les frais relatifs à la gestion de proximité des biodéchets : assurance, fluide, déneigement...
 - o Les charges de personnel : agent référent et agents d'exploitation
 - o Les amortissements et les frais financiers.

- Le chapitre « Compost » (nouveau chapitre établi en 2023) comprend :
 - o Les frais de fonctionnement suivants : actions en lien avec la gestion de proximité des biodéchets dont charges liées au matériel et à son entretien,
 - o Les charges de personnel : personnel administratif, technique et d'encadrement,
 - o Les amortissements et les frais financiers.

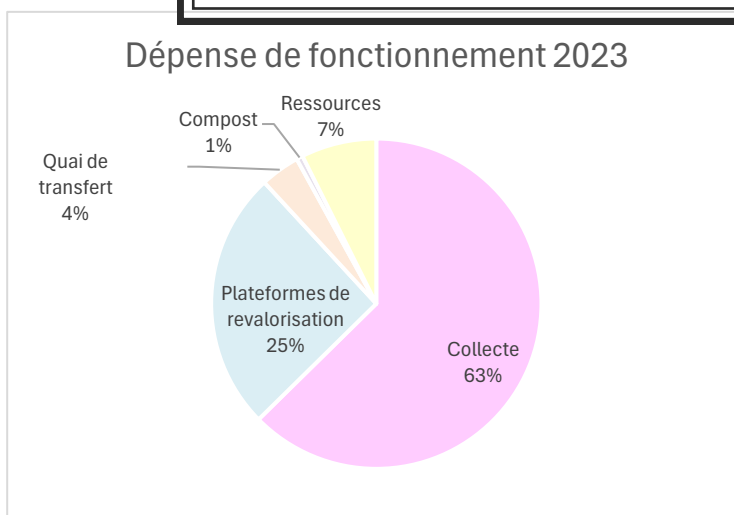
À l'instar des autres services, les charges de structure comprenant les services supports (ressources humaines, finances, commande publique, direction générale, informatique, indemnités d'élus) ne sont pas intégrés dans ces résultats financiers. Une comptabilité analytique permettra de les intégrer à partir de l'année 2024.

1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

1.1 Dépenses de fonctionnement par service

AR Prefecture
005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

Service (composantes du service de gestion et valorisation des déchets)	Dépenses de fonctionnement 2023
COLLECTE	3 541 119,76 €
PLATEFORMES DE REVALORISATION	1 441 479,66 €
QUAI DE TRANSFERT	218 333,50 €
COMPOST	35 225,00 €
RESSOURCES	417 219,38 €
TOTAL	5 653 377,30 €



1.2 Comparaison

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE						
Comparaison						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte	3 062 208,50 €	3 146 890,34 €	3 150 288,79 €	2 916 480,95 €	3 332 410,96 €	3 541 119,76 €
Plateforme de Revalorisation	1 308 187,23 €	1 378 788,72 €	1 356 715,14 €	1 359 503,36 €	1 492 205,75 €	1 441 479,66 €
Quai de transfert	228 364,70 €	208 244,06 €	223 601,38 €	239 158,21 €	207 843,19 €	218 333,50 €
Compost	-	-	-	-	-	35 225,00 €
Ressources	409 535,47 €	412 308,62 €	387 761,95 €	393 406,58 €	453 709,10 €	417 219,38 €
TOTAL	5 008 295,90 €	5 146 231,74 €	5 118 367,26 €	4 908 549,10 €	5 486 169,00 €	5 653 377,30 €

Le budget de fonctionnement est en légère augmentation (+ 3 %) entre 2022 et 2023.

Cette augmentation s'explique par :

- La poursuite et l'accentuation de l'inflation et notamment celle liée à la hausse des prix des carburants et un report de facturation à la suite de litiges avec le fournisseur (+ 62 %) et des prestations de service (forts indices de révision des prix des marchés de collecte/transport et traitement – indice moyen des révisions de prix sur l'année 2023 : + 20 % par rapport aux prix de base),
- La baisse des prix de reprise de certaines matières (notamment les fibreux) : -52 % de recettes par rapport à l'année précédente,
- Les dépenses de fonctionnement préparatoires à la mise en place du bi-flux en fin d'année (impression des visuels, campagne de communication numérique, pose de la signalétique et réalisation des actions de prévention afférentes).

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) permet de financer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Elle est indexée sur la taxe foncière et s'applique à toutes les propriétés bâties.

Depuis 2008, le taux est stable à 10,9 %, avec une baisse à 10,5 % en 2019.

Le produit des recettes de la TEOM est de 5 486 531 € en 2023.

2.2 Redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) est une contribution financière supportée par les entreprises et les administrations utilisatrices du service public d'élimination des déchets, Cette redevance sert à financer le service d'élimination des déchets autres que ceux produits par les ménages,

En 2023, le montant des recettes de la redevance spéciale s'établit à 382 000 € contre 373 000 € en 2022, soit une augmentation de 2.4 %.

L'augmentation des recettes est liée à l'évolution des tarifs prenant en compte l'inflation et les augmentations de taxes appliquées sur les déchets ultimes (TGAP).

2.4 Facturation plateformes de Revalorisation

La facturation des plateformes de Revalorisation 2023 représente un montant de **60 953,05 €** soit une augmentation de 12,53 % par rapport à 2022. L'augmentation est principalement liée à la révision tarifaire prenant en compte l'inflation.

2.5 Bilan des recettes

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
COLLECTE	5 473 758,40 €	5 658 066,40 €	5 462 908,72 €	5 868 978,76 €	6 073 032,64 €	6 597 659,94 €
PLATEFORME DE REVALORISATION	224 750,95 €	134 907,70 €	152 065,19 €	175 669,11 €	150 807,36 €	141 505,68 €
QUAI DE TRANSFERT	25 403,98 €	14 022,35 €	32 121,41 €	13 430,00 €	29 024,74 €	28 936,74 €
COMPOST	3 564,90 €	56,91 €	13 927,94 €	7 450,00 €	4 859,39 €	19 608,40 €
RESSOURCES OM	68 640,15 €	114 955,80 €	40 542,97 €	49 207,22 €	30 342,28 €	21 784,35 €
TOTAL	5 796 118,38 €	5 922 009,16 €	5 701 566,23 €	6 114 735,09 €	6 283 207,02 €	6 809 495,11 €

À noter : les recettes principales du versement de la TEOM sont affectées au service « COLLECTE », ce qui induit une sur-représentation de ce service.

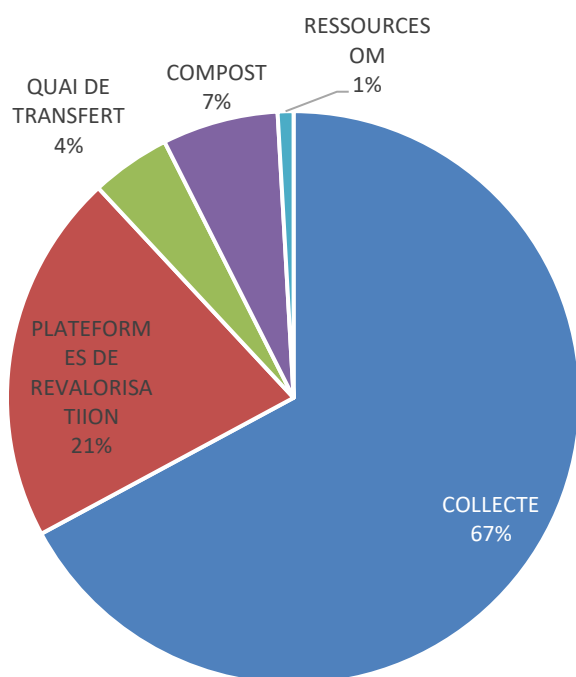
2.6 Comparaison

	2018	2019	2020	AR Prefecture		
				2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement	5 008 295,90 €	5 146 231,74 €	5 118 367,26 €	4 908 549,10 €	5 486 169,00 €	5 653 377,30 €
Recettes de fonctionnement	5 792 553,48 €	5 921 952,25 €	5 689 519,89 €	6 107 284,89 €	6 283 207,02 €	6 809 495,11 €
Résultat	+ 784 257,58 €	+ 775 720,51 €	+ 571 152,63 €	+ 1 198 735,79 €	+ 797 038,02 €	+ 1 156 117,81 €

3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

SERVICES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023
COLLECTE	994 111,43 €
PLATEFORMES DE REVALORISATION	310 076,97 €
QUAI DE TRANSFERT	66 581,45 €
COMPOST	96 868,24 €
RESSOURCES OM	13 211,22 €
TOTAL	1 480 849,31 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023



Les principaux investissements de l'année concernent la collecte avec la facturation en 2023 de deux camions de collecte pour un montant total de 688 688 €.

Concernant les plateformes de revalorisation, la principale dépense concerne le remboursement d'emprunt de la réalisation des travaux de création des déchèteries de Fontchristiane et Clot Jouffrey : 226 666 €. On note également la réalisation d'aménagements sur le site de Fontchristiane :

- Création d'une passerelle métallique à Fontchristiane (extension de quais) d'un montant de 16 920 €
- Mise aux normes et réparation du pont bascule pour un montant de 17 790 €,
- Mise en place de barrières automatique pour réguler les flux du bas de quai pour un montant de 17 160 €.

Concernant le service « Compost » les principaux investissements sont les suivants :

- Transformation du camion « fourrière » pour la gestion des composteurs : 39 696 €,
- Acquisition de composteurs : 31 024€,
- Etude et accompagnement pour l'agrément SPAn C3 de la plateforme de compostage : 7 860 €,

Concernant le quai de transfert, les principaux investissements sont les suivants :

- Reprises de subventions : 28 824 €,
- Remboursement d'emprunts : 23 889 €,
- Génie civil pour la mise aux normes de la plateforme de compostage : 13 716 €.

Les dépenses d'investissement correspondent à un retour aux années semblables à celles d'avant Covid. La facturation de deux camions de collecte sur l'année impacte à la hausse les investissements, à la suite d'un retard de livraison.

Évolution des dépenses d'investissement						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL DEPENSES	1 691 780,56 €	1 652 372,87 €	598 624,21 €	1 099 775,52 €	1 079 386,29 €	1 480 849,31 €

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT 2023	
Par opération	
Subvention État – Région	397 059,82 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	397 059,82 €

RECETTES INVESTISSEMENT						
Comparaison						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL RECETTES	131 242,02 €	152 787,88 €	263 480,00 €	125 843,81 €	91 696,98 €	397 059,82 €

Les recettes 2023 correspondent à des subventions perçues en cours de projet en fonction des dépenses d'investissement réalisées.

L'année 2023 connaît une augmentation des recettes d'investissements, correspondant à des financements de la part de l'Etat, de la Région et de l'ADEME.

5 - DONNEES ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS

Cette année, du fait de l'antériorité des matrices de remplissage de coûts de l'ADEME, permettant maintenant de disposer de 5 années, sont désormais utilisées les données issues de ce référentiel. Ce dernier étant national, une comparaison avec des données issues de collectivités de même type est possible. Ces comparaisons doivent néanmoins être prises avec précautions car chaque collectivité dispose d'un contexte particulier.

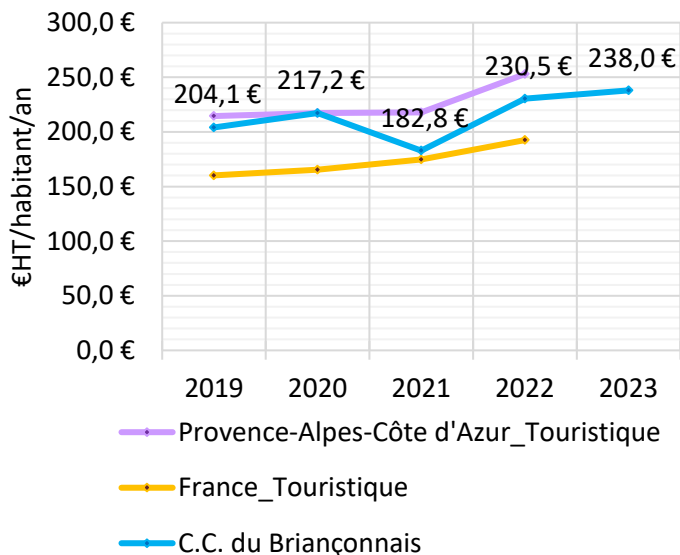
De plus, au moment de la rédaction de ce rapport, les données de références nationales et régionales de l'année 2023 ne sont pas encore disponibles. Les experts de la matrice des coûts estiment une tendance à la hausse concernant les coûts d'après les observations des matrices validées.

Des biais peuvent également être introduits par l'utilisation de la population INSEE, ne prenant en compte que les résidents permanents. Ces derniers sont pondérés par le fait que les données de comparaison sont liées aux données des collectivités touristiques, sur le plan national et régional.

Le Briançonnais souffre d'exutoires de traitement et valorisation éloignés, d'une production de déchets et de concurrence dans les prestations de service de transfert, transport et traitement faibles. Enfin, la méthodologie de remplissage des matrices évolue d'année en année, afin de se rapprocher de plus en plus du référentiel officiel.

5.1 Le coût aidé du service public

Évolution du coût aidé - Tous flux



Définition : le cout aidé hors taxes correspond au montant des charges hors taxes auxquelles sont déduits les produits industriels (vente de matériaux,...), les soutiens (des éco-organismes notamment), les aides (subventions) et autres produits (remboursements, facturations diverses,...). Il est ici ramené à l'habitant permanent pour obtenir l'évolution du coût aidé par habitant HT sur 5 années, en comparaison avec les données touristiques nationales et régionales (couts moyens).

Interprétation : il est constaté, à la suite d'une baisse en 2021 (année de fermeture des remontées mécaniques), une poursuite de la hausse de l'indicateur dans une proportion similaire à celle constatée entre 2019 et 2020. Elle s'explique principalement par l'inflation opérée sur les carburants, l'augmentation de la TGAP, et les indices de révision des prix des marchés de collecte, transport et traitement des déchets. En parallèle, les recettes de vente des matériaux issus de la collecte sélective ont considérablement

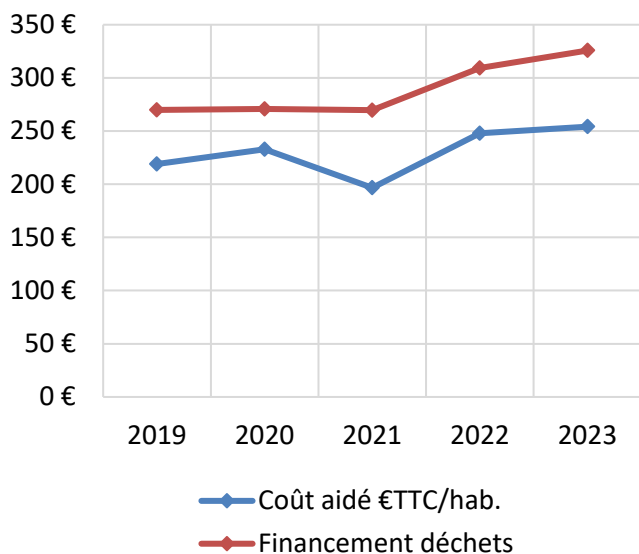
diminué, avec notamment une chute des prix de reprise des matériaux fibreux.

Le cout aidé HT par habitant est 6% inférieur à la moyenne de la région et 24% supérieur aux données nationales, notamment du fait des contraintes liées au territoire de montagne et au tourisme à 2 saisons.

5.2 Le financement du service public

Définition : Le coût aidé TTC correspond au cout aidé HT auquel a été ajoutée la TVA. Il correspond donc aux charges effectivement supportées par habitant ou en dépense globale annuelle dans les deux graphiques ci-après. A noter, ce cout ne prends pas en compte les dépenses relatives aux services supports de la collectivité (ressources humaines, service juridique, service « finances », entretien du patrimoine bâti et non bâti, service informatique).

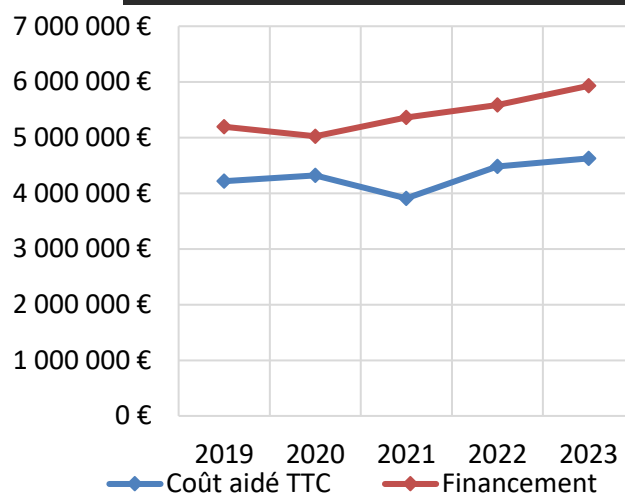
Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €/habitant)



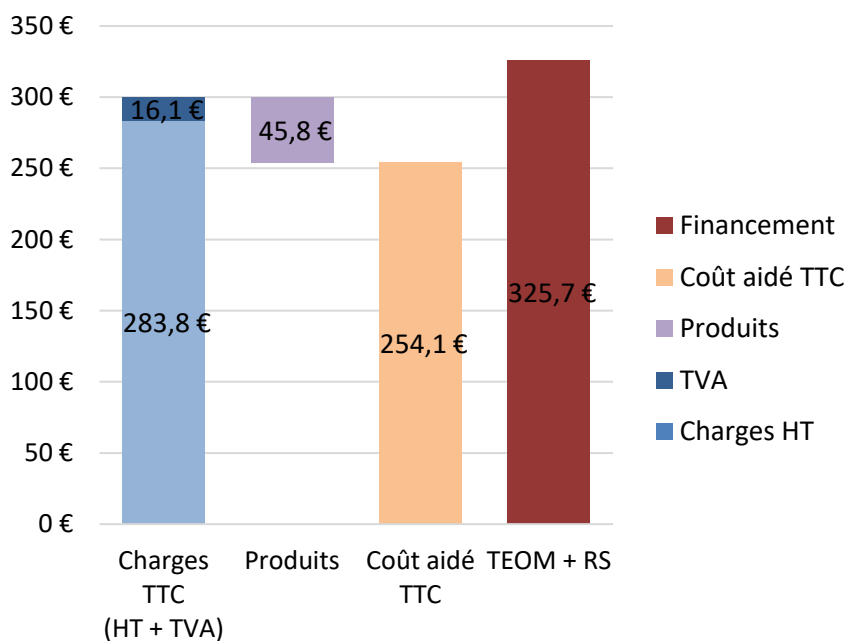
AR Prefecture

005-240500438-20241001-2024-110-DE
Reçu le 07/10/2024

Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €)



Charges/produits/coûts/financements, en €/hab.



Explications :

Le coût aidé TTC d'un montant de 254,1 €/hab. est complété de 45,8 € de produits pour couvrir les charges du service de gestion et valorisation des déchets, d'un montant total de 299,9 €/hab. Cela correspond à 15,3 % des charges.

Le financement, c'est-à-dire les recettes issues de la perception de la TEOM et de la RS, est de 325,7 €.

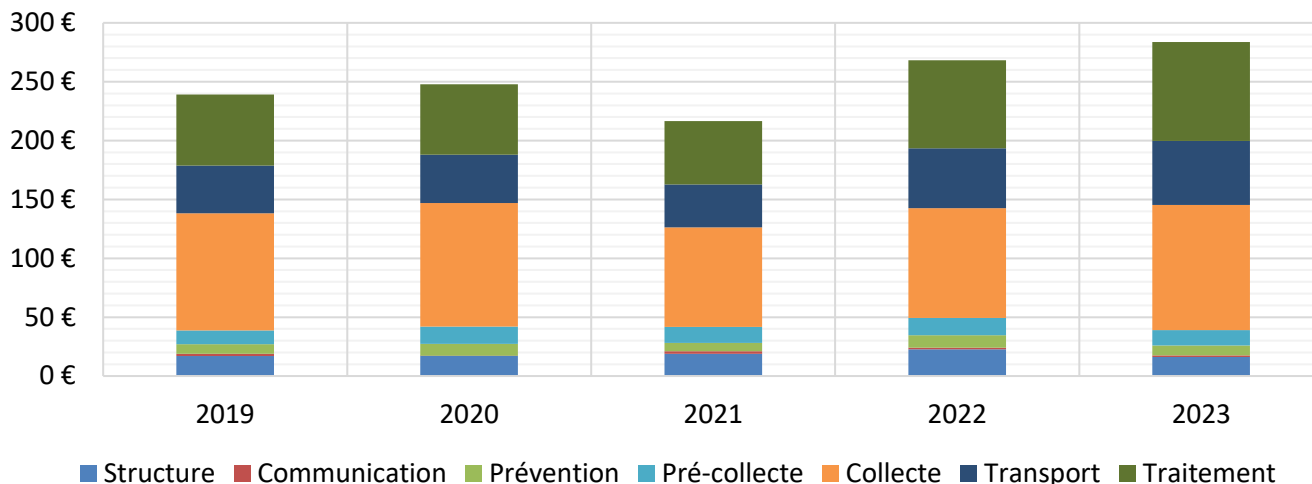
La TVA représente 16,1 € sur les 299,9 €/hab. de charges soit 5,4 % de ces dernières.

5.3 La Structure du coût

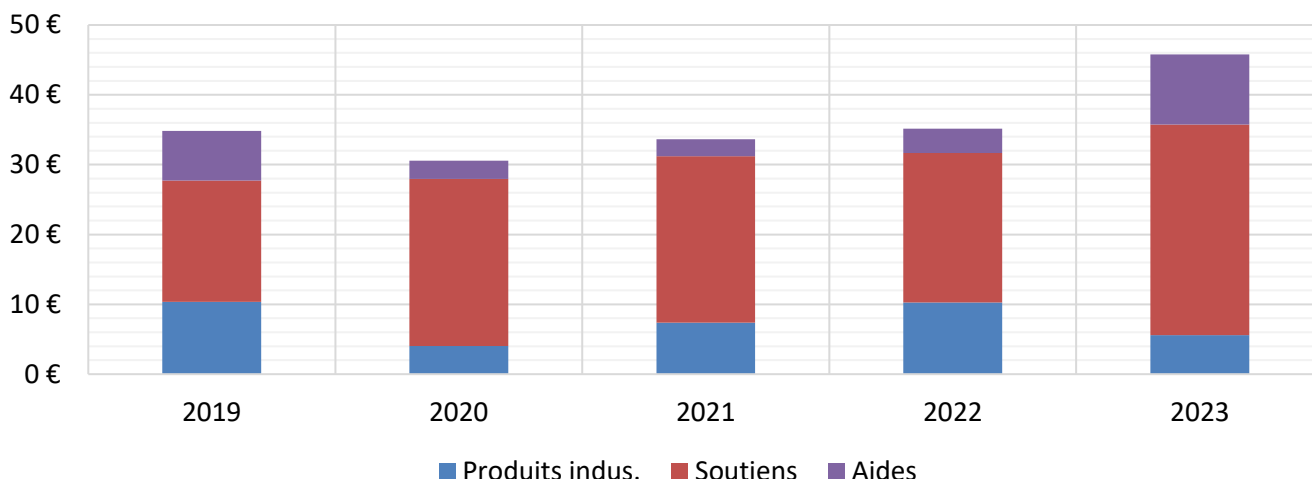
AR Prefecture
 005-240500439-20241001-2024_110-DE
 Recu le 07/10/2024

La structure du coût est la décomposition des dépenses annuelles par type (structure, communication, prévention, pré-collecte, collecte, transport, traitement). Sont exprimées ci-après l'évolution quantitative et en proportion par type des dépenses des 5 dernières années des charges (dépenses) et des produits (recettes hors financement). Ces données permettent de déterminer le taux de couverture des charges par les produits, induisant le besoin en financement du service (prenant en compte également les services supports de la collectivité).

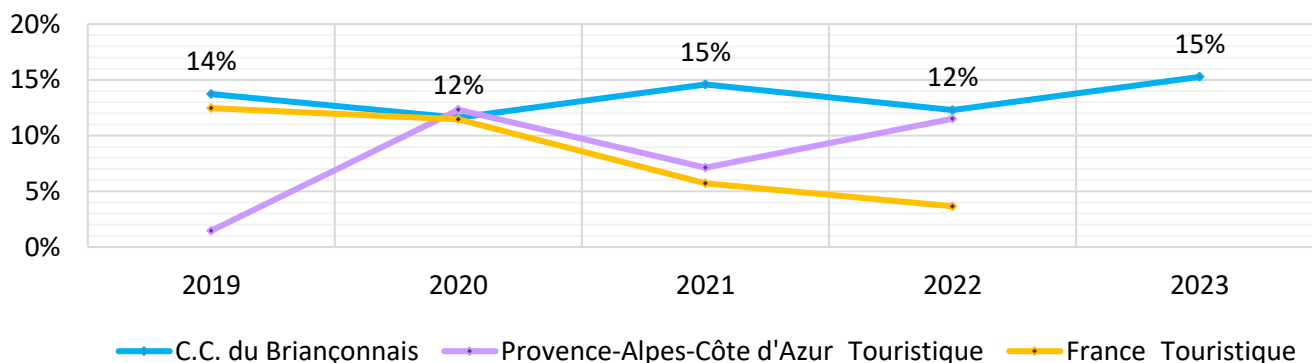
Répartition des charges (€/hab.)



Répartition des produits (€/hab.)



Taux de couverture des charges TTC par les produits (en %)



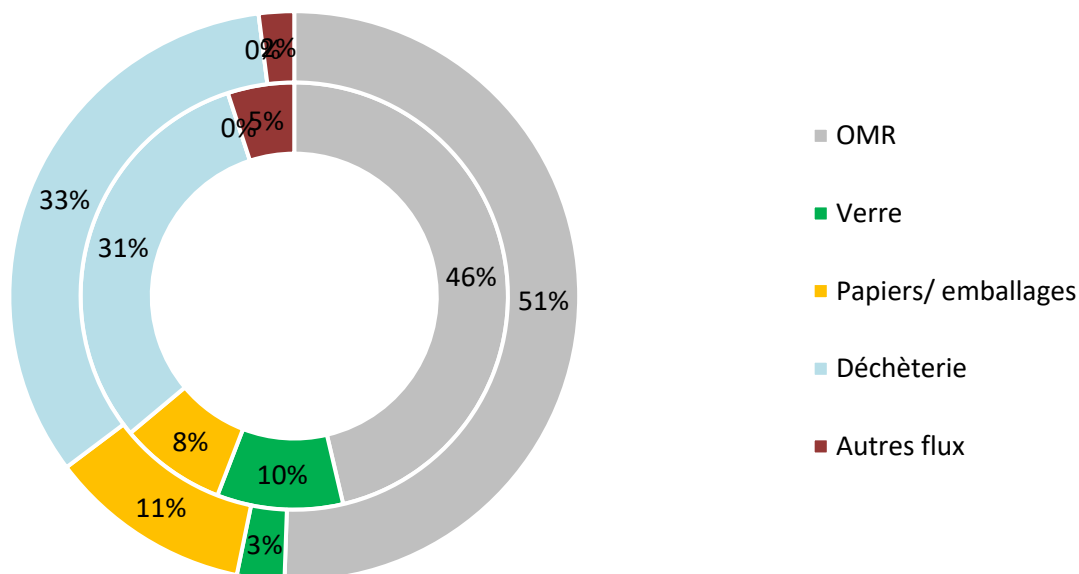
La CCB est bien positionnée par rapport aux tendances régionales et nationales sur cet aspect. Pour l'instant, ces bons résultats sont principalement liés aux aides/soutiens des éco-organismes compte tenu des performances et des efforts consentis pour augmenter les ratios tri/déchets ultimes.

5.4 Coût des différents flux de déchets

AR Prefecture

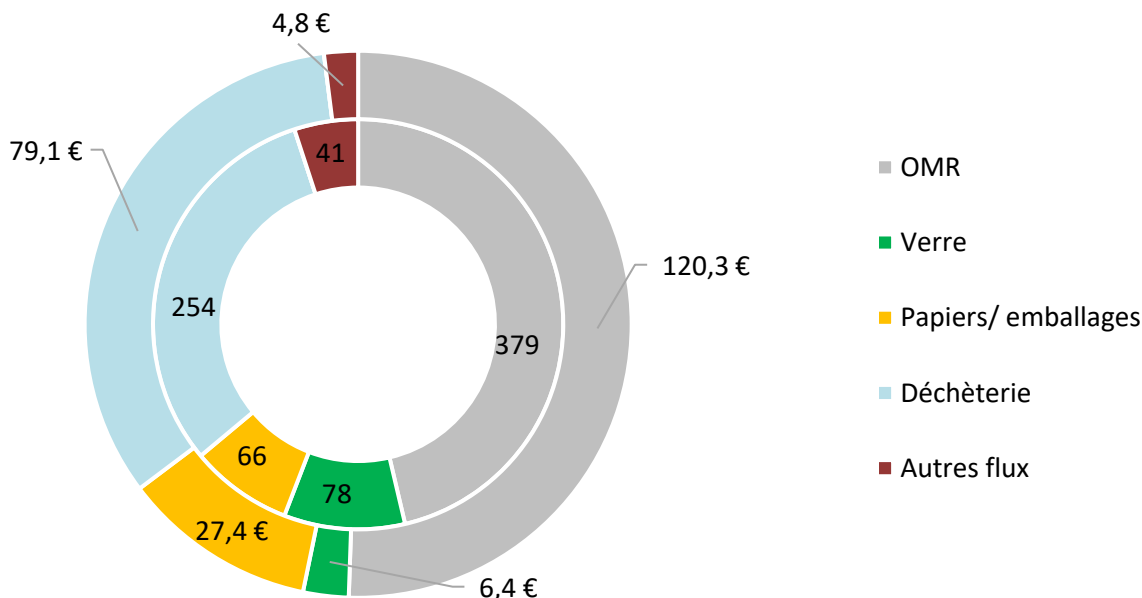
005-240500439-20241001-2024_110-DE
Reçu le 07/10/2024

Comparaison de la répartition des quantités des différents flux et de leur coût aidé correspondant en proportion - Année 2023



Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; cercle extérieur = coût aidé (€HT/hab.)

Comparaison de la répartition de la masse des différents flux (en kg/hab.) et de leur coût aidé correspondant (€ HT/hab.) - Année 2023

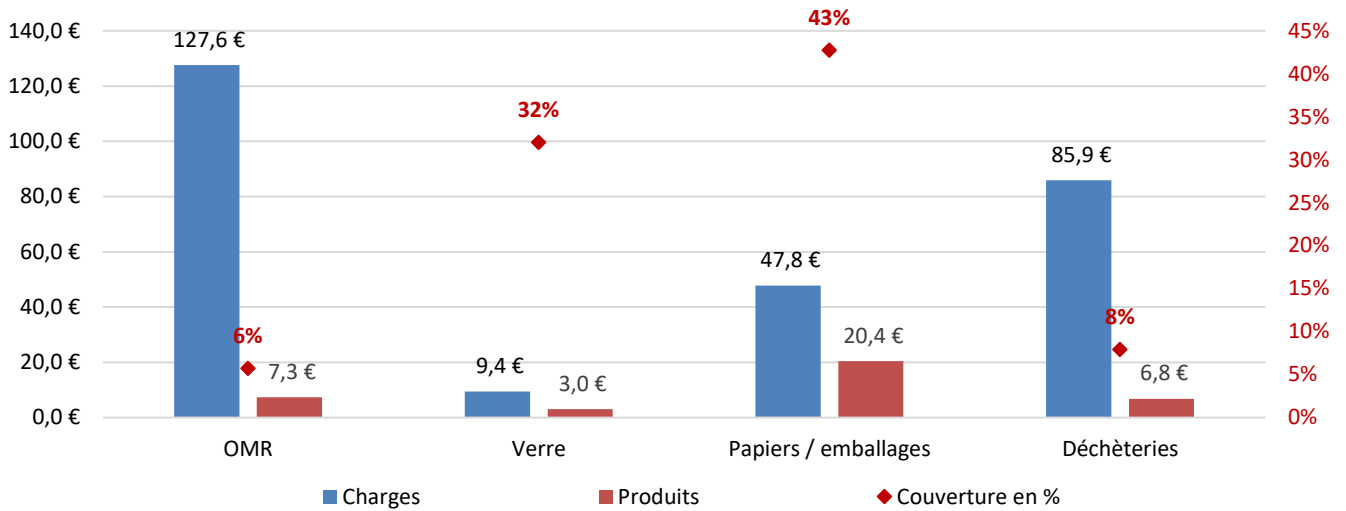


Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; cercle extérieur = coût aidé (€HT/hab.)

Il est observé que seules les matières à forte valeur ajoutée permettent d'obtenir une proportion inférieure à celle de la quantité des déchets produits. Aussi, les coûts des ordures ménagères résiduelles ne font qu'augmenter, notamment du fait de l'augmentation continue de la TGAP associée. Il est donc important de réduire au maximum cette part, notamment via le compostage en cours de déploiement et aux gestes de prévention. Si le geste de tri des emballages/papiers sont bien compensés par les produits associés, le coût est proportionnellement plus important. Le meilleur déchet reste donc celui qui n'est pas produit.

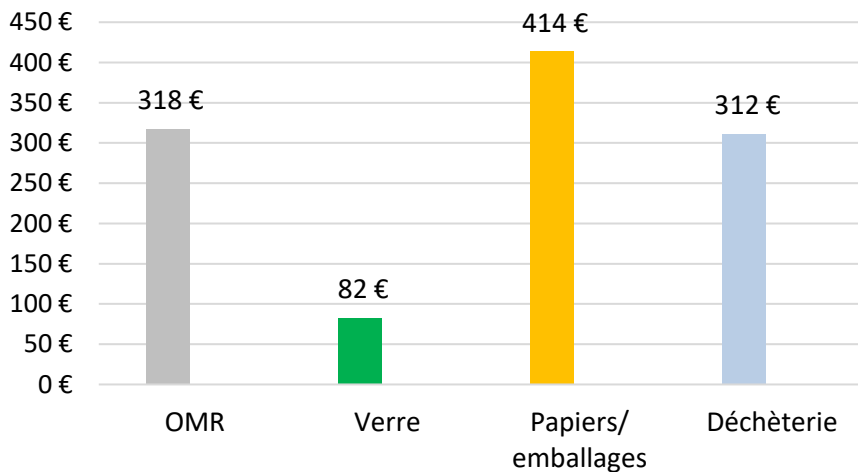
Concernant les déchèteries (plateformes de revalorisation), le prix reste important en proportion par rapport aux déchets produits mais celle-ci devrait se réduire de manière significative grâce à la mise en place des différentes REP.

Montant des charges par flux et leur taux de couverture par les produits associés (€HT/hab).



Ce graphique montre les mêmes conclusions que les précédents. Il est observé que le taux de couverture des produits est beaucoup plus important sur les matières valorisables. Ce phénomène est moins visible pour les déchèteries mais sera plus prépondérant l'année prochaine grâce au travail fourni pour pouvoir contractualiser avec les nouvelles REP dès janvier 2024.

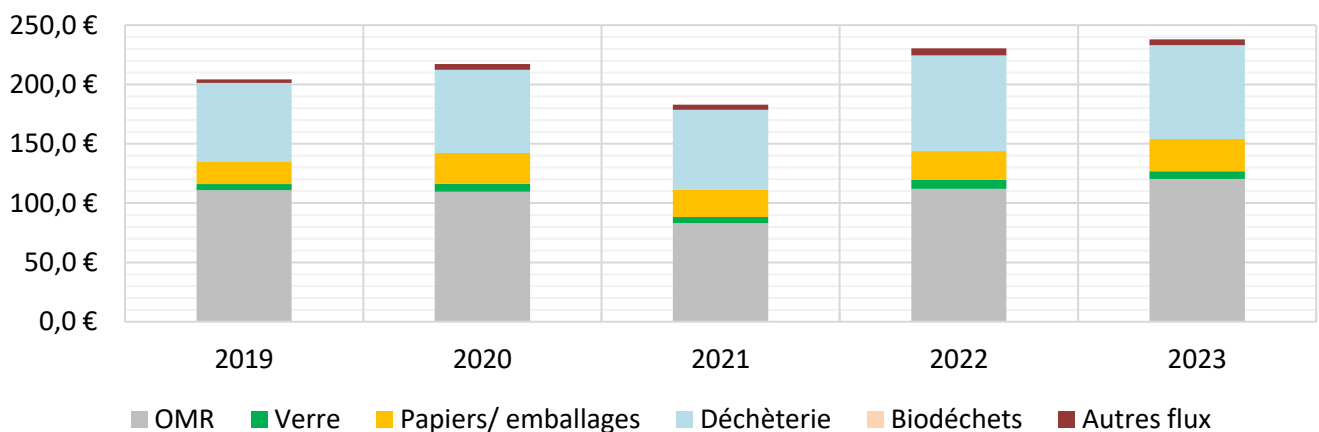
Comparaison des coûts aidés en €HT/tonne



Ramenés à la tonne, la tendance des coûts ne suit pas celle de ceux ramenés à l'habitant. Les emballages étant légers et nécessitant un coût de tri plus important. Ce coût est largement compensé par le coût du verre plus lourd et en masse plus important.

5.5 Evolution des coûts

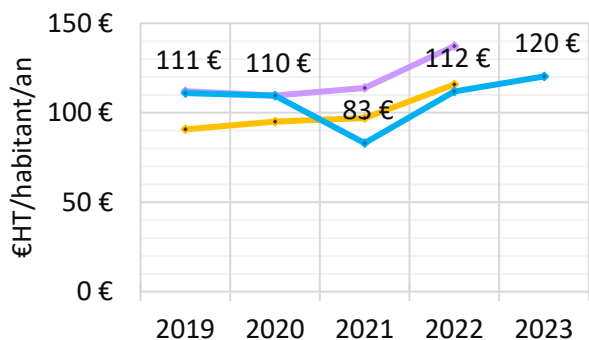
Évolution du coût aidé (€HT/hab.) par flux



On note en 2023 une poursuite de l'augmentation totale des coûts aidés sur les flux, mais une conservation des proportions entre les différents flux de déchets.

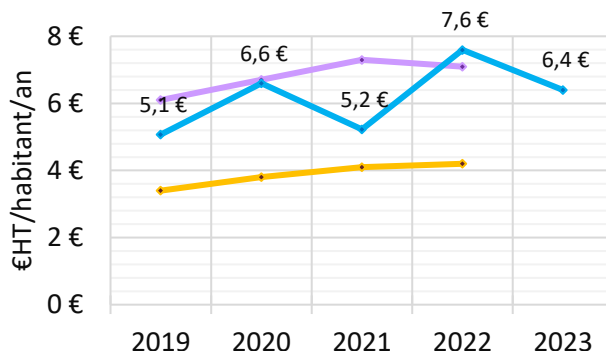
AR Prefecture
 005-240500439-20241001-2024_110-DE
 Reçu le 07/10/2024

Évolution du coût aidé - OMR



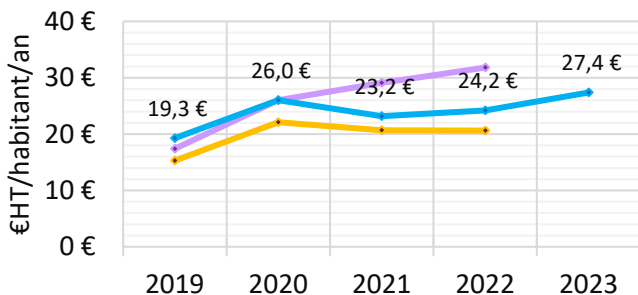
- ◆ Provence-Alpes-Côte d'Azur_Touristique
- ◆ France_Touristique
- ◆ C.C. du Briançonnais

Évolution du coût aidé - Verre



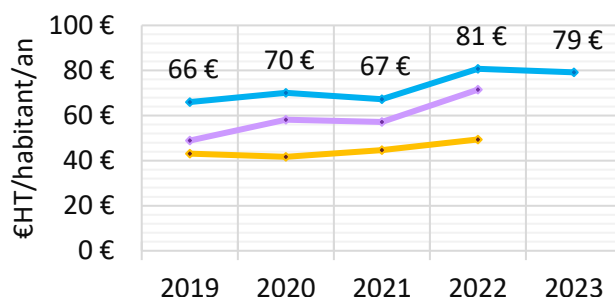
- ◆ Provence-Alpes-Côte d'Azur_Touristique
- ◆ France_Touristique
- ◆ C.C. du Briançonnais

Évolution du coût aidé - Papiers et emballages hors verre



- ◆ Provence-Alpes-Côte d'Azur_Touristique
- ◆ France_Touristique
- ◆ C.C. du Briançonnais

Évolution du coût aidé - Déchets en déchèterie



- ◆ Provence-Alpes-Côte d'Azur_Touristique
- ◆ France_Touristique
- ◆ C.C. du Briançonnais

La CCB se situe dans la moyenne entre les tendances touristiques nationales et régionales. Le territoire est surdoté en déchèteries du fait du cloisonnement des vallées (CCB : 4 pour 20 000 contre 1 pour 20 000 au niveau national), et souffrent de l'amortissements d'investissements importants. Cela explique que sur poste, le coût est supérieur aux moyennes touristiques.

ANNEXES

1-MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Le tableau ci-dessous présente de manière exhaustive les filières de traitement de chaque flux, ainsi que le lieu de l'exutoire. Les données sont issues des rapports annuels fournis par les prestataires ou de leur site internet.

Désignation	Réemploi		Recyclage matière		Valorisation		Stockage traitement	
	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire
Ordures ménagères		-				-	100 %	ISDND, Alpes Assainissement, Ventavon (05)
Emballages ménagers recyclables		-	100 % (hors refus)	Centre de tri, Alpes Assainissement, Manosque (04)		-		-
Verre			100 %	Verreries OI du SUD EST				
Papiers		-	100 %	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Tri, conditionnement puis recyclage en papèterie		-		-
Cartons		-	100 %	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Tri, conditionnement puis recyclage en papèterie		-		-
Textiles	93 %	Association Les Fils d'Ariane (05)		-		-	7 %	Encombrant déchèterie
Bois		-	100 %	Recyclage matière (panneau) par SAIB SPA, Caorso (Italie) Recyclage matière (panneau) par CF2P – 70200 Lure		-		-
Ferraille		-	100 %	Recyclage matière par des repreneurs locaux : Lelievre (La Roche de Rame) et Briançon Récupération (Briançon)		-		-

Plaques de plâtre	0 %	-	>90 %	Siniat - Carpentras	<10 %	Brûlage résidus de fibreux intégrés au process de recyclage - Siniat - Carpentras	0 %	-
Encombrants déchèteries	0 %	-	0 %	Paprec Recyclage (déchèterie Haute-Romanche) – 10% Bois Cellule FCR Végocs cfe Psprec, CF2P - 70200 Lure 5% recyclage métaux – Kintz Récupération – 05400 Veynes	0 %	-	100 %	ISDND, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Déchèterie Haute-Romanche : 85 % - ISDND St Quentin sur Isère
Encombrants porte-à-porte	39 %	Revente magasin La Miraille	41 %	Recyclage matière dans les filières de traitement adaptées			20 %	Encombrant déchèterie
Gravats déchèterie	0 %	-	0 %	-	0 %	-	100 %	ISDI Clôt-Jouffrey – Saint-Chaffrey (hors Haute-Romanche)
Pneus	15 %	Réutilisation - rechapage - réemploi France, Europe frontalière, pays de l'Est, Afrique du Nord et de l'Ouest, Amérique	41 %	Granulat et poudrette Cimenterie matières non organiques recyclage carbone et fer géotechnie et Pneusol	44 %	Incinération /cimenterie	0 %	-
Cartouches	37 %	Mise sur le marché marques génériques	55 %	Matières premières secondaires	7 %	Valorisation énergétique	0 %	-
Articles de sports et loisirs	5,5 %	Réemploi et réutilisation	85,2 %	Recyclage matière	4,7 %	Valorisation matière et énergétique	4,7 %	Elimination
Nespresso	0 %	-	10 %	Recyclage aluminium - centre de préparation : Sita Jas de Rhodes - Les Pennes-Mirabeau	90 %	Pyrolyse marc de café centre de préparation : Sita Jas de Rhodes - Les Pennes-Mirabeau	0 %	-
Piles (Corepile)	0 %	-	77 %	33% alliages de nickel - fer - acier, 26% alliages de zinc et dérivés, 18 % plomb, cobalt et autres métaux	0 %	-	23 %	Manganèse, graphite, plastiques, papiers et résidus
Batteries	0 %	-	100 %	Guy Dauphin Environnement - La Vurne (près de Montpellier)	0 %	-		-
Huile vidange	0 %	-	100 %	96 % Régénération R9 – Site de Eco ville 76170 LILLEBONNE 4 % Valorisation énergétique R1 ou R3 Site de Eco ville 76170 LILLEBONNE				-

Ampoules/Néons	0 %	-	90 %	Artemise - Vulaine (10) Indaver - Doel Beveren (Belgique) Lumiver - Seclin (59) Relight - Rho (Italia)	0 %	-	10 %	Traitement mercure et autres résidus toxiques Artemise - Vulaine (10) Indaver - Doel Beveren (Belgique) Lumiver - Seclin (59) Relight - Rho (Italia)
Déchets verts		-	100 %	Broyage puis compostage : Broyage sur la plateforme de Fontchristiane (installation CCB) Compostage sur la plateforme à Manosque (04)		-		-
Mobilier (Ecomobilier)		-	20 %	Recyclage matière Centre de traitement (13)	80 %	Constitution de CSR Centre de traitement (13)		-
Déchets Dangereux		-	-		100 %	Incinération avec valorisation énergétique, sites spécifiques (84)		-
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques		-	80 %	Valorisation matières et traitement des matières toxiques et polluantes : Gros électroménagers hors-froid : PRAXY EPUR MEDITERRANEE, Gignac-la-Nerthe (13) Gros électroménager froid : PURFER FRICOM, Maignane (13) Écrans : ENVIE SUD EST, Villeurbanne (69) Écrans plats : VEOLIA TRIADE, St-Sylvain-d'Anjou (49) Petits appareils en mélange : VEOLIA TRIADE, Rousset (13)	20 %	Incinération avec valorisation énergétique		-

1. Les biodéchets – Le gaspillage alimentaire

ACTION 1 - Poursuivre le développement du **compostage**

ACTION 2 - Lutter contre le gaspillage alimentaire en **restauration collective**

ACTION 3 - **Sensibiliser** les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire

ACTION 4 - Accompagner les **hébergeurs touristiques** pour lutter contre le gaspillage alimentaire

2. La réduction des emballages et des plastiques à usage unique

ACTION 5 - Favoriser l'utilisation du **réutilisable**

ACTION 6 - Poursuivre les opérations "**Marchés propres**"

ACTION 7 - Travailler **en amont** de la distribution

ACTION 8 - Étudier les opportunités de remplacement des **textiles sanitaires**

3. Le réemploi – 3R : réduire, réutiliser, recycler

ACTION 9 - Installer des **caissons de réemploi** sur les déchèteries

ACTION 10 - Soutenir le **développement** du réemploi et de la réutilisation

4. L'exemplarité

ACTION 11 - Établir un **diagnostic** des déchets et pratiques au sein des administrations publiques

ACTION 12 - **Sensibiliser** les agents des administrations publiques à la prévention des déchets

3-SYNTHESE DE LA MATRICE DES COÛTS 2023

Année 2023 Montants HT		Flux de déchets								Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Encombrants	Gestion du passif	Autres services Carton PAP		
				Ventilation par flux de déchets							
Ratio en kg collecté par habitant desservi		379	78	52	14	254	1		40		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		379	78	52	14	254	1		40	818	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	112 718	23 372	15 384	4 438	127 510	296		12 130	295 848
		Communication	8 358	1 820	2 929	485	8 577	20		816	23 005
		TOTAL Fonctionnelles	121 076	25 192	18 313	4 923	136 087	316	---	12 946	318 853
	Techniques	Prévention	71 096	8 789	5 785	1 669	60 254	111		4 561	152 265
		Collecte et pré-collecte									
		Pré-collecte	108 655	30 427	94 539					7 130	240 751
		Collecte	824 443	97 085	205 051	23 773	607 387	1 867		171 372	1 930 978
		TOTAL Collecte et pré-collecte	933 098	127 512	299 590	23 773	607 387	1 867	---	178 502	2 171 729
		Transfert/Transport	268 391	9 169	231 243	13 659	434 707		28 099	7 003	992 271
		Traitement des déchets non dangereux	929 093				304 954	622	4 120	1 132	1 239 921
		Tri et conditionnement			261 743	8 589					270 332
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					20 387				20 387
	Autres charges										
TOTAL Techniques	2 201 678	145 470	798 361	47 690	1 427 689	2 600	32 219	191 198	4 846 905		
TOTAL Charges		2 322 754	170 662	816 674	52 613	1 563 776	2 916	32 219	204 144	5 165 758	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie									
		Matériaux		35 327	10 293	9 732	14 066		15 010	84 428	
		Compost									
		Energie									
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	35 327	10 293	9 732	14 066	---	---	15 010	84 428
	Prestations à des tiers										
	Autres produits	10 203	414	1 250	414	4 547			733	17 561	
	TOTAL Industriels	10 203	35 741	11 543	10 146	18 613	---	---	15 743	101 989	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes		18 292	306 386	24 125	67 019			132 615	548 437
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	46 226	67	18 671		20 641			4 084	89 689
Subventions de fonctionnement		76 451				16 951				93 402	
Aides à l'emploi											
TOTAL Aides	122 677	67	18 671	---	37 592	---	---	4 084	183 091		
TOTAL Produits		132 880	54 100	336 600	34 271	123 224	---	---	152 442	833 517	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		167 829	7 918	41 949	2 685	62 808	9	572	10 085	293 855
	Financement déchets direct	TEOM	2 092 091	433 793	285 535	82 366	2 366 644	5 491		225 133	5 491 053
		REOM									
		Redevance spéciale & facturations usagers	252 739	52 811	33 950	11 317	60 953			26 406	438 176
		TOTAL Financement déchets direct	2 344 830	486 604	319 485	93 683	2 427 597	5 491	---	251 539	5 929 229
	Contribution des collectivités										
TOTAL Financement déchets		2 344 830	486 604	319 485	93 683	2 427 597	5 491	---	251 539	5 929 229	

Tableau de synthèse	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Encombrants	Gestion du passif	Autres services	
			Ventilation par flux de déchets					Carton PAP	
			Emballages	Papiers					
Coût complet	2 322 754	170 662	816 674	52 613	1 563 776	2 916	32 219	204 144	5 165 758
Coût technique	2 312 551	134 921	805 131	42 467	1 545 163	2 916	32 219	188 401	5 063 769
Coût partagé	2 312 551	116 629	498 745	18 342	1 478 144	2 916	32 219	55 786	4 515 332
Coût aidé HT	2 189 874	116 562	480 074	18 342	1 440 552	2 916	32 219	51 702	4 332 241
TVA acquittée	167 829	7 918	41 949	2 685	62 808	9	572	10 085	293 855
Coût aidé TTC	2 357 703	124 480	522 023	21 027	1 503 360	2 925	32 791	61 787	4 626 096
Financement déchets									5 929 229